



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite) :

| | |
|--|-----|
| Déclaration de M. Barre (Somalie) | 329 |
| Déclaration de M. Talboys (Nouvelle-Zélande) | 332 |
| Déclaration de M. Richard (Madagascar) | 335 |
| Déclaration de M. Ieng Sary (Kampuchea démocratique) | 338 |
| Déclaration de M. Al-Sabah (Koweït) | 342 |
| Déclaration de M. Farah (Djibouti) | 345 |
| Déclaration de M. Bole (Fidji) | 347 |

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

En l'absence du Président, M. Thunborg (Suède), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. BARRE (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Au nom de la délégation de la Somalie, je voudrais présenter nos sincères félicitations à M. Kittani, à l'occasion de son élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Sa longue et brillante carrière de diplomate le qualifie au premier chef pour guider les travaux de cette session.

2. Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour dire à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, à quel point nous avons apprécié la compétence, le dévouement et les qualités de diplomate dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la trente-cinquième session.

3. L'admission des Etats nouvellement indépendants de la République de Vanuatu et du Belize au sein de la famille des nations est, certes, un événement de bon augure. Ma délégation tient à féliciter les peuples et les gouvernements de ces deux Etats et leur présente ses meilleurs vœux d'avenir prospère.

4. Avant d'aborder quelques-unes des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, je voudrais rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il consacre à la promotion de la paix et de la compréhension internationale. Il s'est distingué par l'énergie et la vitalité qu'il a apportées à sa tâche et par le vif intérêt qu'il porte aux préoccupations de toutes les nations, grandes ou petites.

5. Si l'on passe en revue les événements mondiaux actuels, notre attention se porte tout de suite sur la détérioration du climat international qui se caractérise par des interventions armées, des conflits inter-Etats, des bouleversements politiques et économiques continus et par une aggravation de la situation des réfugiés sur le plan international. Cette évolution menace directement le maintien de la paix et de la sécurité internationales et représente un grave défi pour notre organisation mondiale. Nous vivons aujourd'hui

dans un monde troublé où les différences entre Etats peuvent prendre rapidement des proportions dangereuses, un monde dans lequel les blocs de puissances opposées sont en concurrence pour dominer le monde. Leur but est de subordonner les autres à leurs intérêts stratégiques en leur imposant leur volonté et leurs desseins d'hégémonie. Nous vivons également dans un monde où le fossé entre riches et pauvres s'élargit sans cesse, empêchant ainsi ces derniers de réaliser leurs objectifs de paix et de sécurité, qui pourraient leur permettre d'exploiter leurs ressources naturelles et de promouvoir le progrès industriel et économique ainsi que le développement dans leurs pays. Nous vivons dans un monde dont la situation, la philosophie et l'éthique se caractérisent ainsi.

6. Dans la Corne de l'Afrique, règne une situation tragique et périlleuse. Les droits de l'homme les plus fondamentaux sont piétinés par l'utilisation d'une force militaire brutale. Au moyen d'un armement massif, qui dépasse de loin les besoins de défense normale de l'Etat bénéficiaire tant du point de vue de la quantité que du niveau de perfectionnement, et grâce à un déploiement de troupes étrangères dans la région, une superpuissance a réussi à imposer sa volonté aux Etats et aux peuples de la région et s'est arrogée le droit de contrôler leur destinée. Les conflits locaux, qui auraient pu être résolus à l'amiable entre Etats et peuples intéressés, ont été intensifiés délibérément pour empêcher cette possibilité et permettre au contraire l'intervention militaire étrangère directe, l'accélération de la tension et l'instauration d'une confrontation dangereuse. Cet état de choses est de mauvais augure pour ce qui est de la paix et de la sécurité régionales, continentales et internationales.

7. Avec une brutalité sans précédent, et sans discrimination, des populations entières se font massacrer, leurs biens sont ravagés et leurs moyens d'existence détruits; on tente ainsi désespérément de les exterminer complètement. Les millions de réfugiés évincés par la force de leur pays, hommes, femmes et enfants dont on s'occupe dans les camps de la région, sont la triste conséquence de cette politique barbare, et viennent aggraver encore la situation humaine tragique dans la Corne de l'Afrique.

8. Dans la plupart des régions à problèmes du globe où les droits fondamentaux de l'homme sont déniés systématiquement, des violations grossières de ces mêmes droits et des abus à cet égard se produisent également et ce sans exception. Voilà la cause de la crise existant dans la corne de l'Afrique. Face à ces excès juridiquement et moralement intolérables, notre organisation a la responsabilité de s'acquitter de ses obligations internationales dans les domaines humanitaire, juridique et moral en exigeant que toutes les forces étrangères d'intervention se retirent de la région et en réaffirmant que tous les peuples et toutes les nations doivent exercer, librement et sans entraves, leur droit à l'autodétermination.

9. Mon gouvernement désire que la paix, la stabilité et la tranquillité règnent dans la région et a déjà fait des efforts authentiques et significatifs en vue de parvenir à cet objectif. Cette attitude découle de la ferme conviction de mon gouvernement que les intérêts et le bien-être des peuples de la région ne résident pas dans la poursuite des

conflits et de l'affrontement, mais bien plutôt dans l'engagement commun à œuvrer en faveur du développement national et de la coopération interrégionale, tâche bien plus prometteuse. C'est dans cet esprit que ma délégation estime que les problèmes complexes de la Corne de l'Afrique exigent une solution politique globale et complète susceptible de restaurer la paix et la stabilité dans la région et de permettre le retour des réfugiés sur une base volontaire et en toute sécurité.

10. Comme il a été déclaré par le Président de mon pays, Jaalle Mohamed Siad Barre :

« Nous sommes convaincus qu'avec beaucoup de courage, de bonne volonté et de compréhension entre les Etats et les gouvernements de la région, cet objectif de paix n'est pas irréalisable. La cessation des hostilités et des conflits inter-Etats, le retrait des troupes étrangères de la région, la manifestation réelle de la volonté de parvenir à un règlement négocié, et la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux de l'homme dont doivent jouir les peuples, sont au nombre des questions essentielles en jeu au sujet desquelles la Somalie, l'Ethiopie et les mouvements de libération concernés peuvent entreprendre des négociations fructueuses pour rechercher une solution juste, durable et amiable du conflit qui les oppose. »

11. Malheureusement, l'autre partie principale au conflit, l'Ethiopie, au lieu de répondre favorablement au geste positif et sincère de bonne volonté et de coopération de mon gouvernement, a choisi jusqu'ici de persister avec arrogance dans sa politique agressive de conflit et d'affrontement, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales et régionales.

12. L'un des problèmes les plus sérieux et les plus difficiles du continent africain est celui des réfugiés — dont le nombre dépasse 5 millions — qui ont cherché asile au-delà des frontières des Etats africains, risquant souvent leur vie et affectant sérieusement la stabilité économique et sociale des pays hôtes. Chassés le plus souvent, et sans qu'ils y soient pour quelque chose, par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ou encore par les deux, ils sont devenus une responsabilité qui ne peut être supportée qu'avec l'aide d'une assistance extérieure.

13. Mon gouvernement se réjouit de constater qu'une prise de conscience internationale accrue se manifeste à l'égard de l'ampleur du problème des réfugiés en Afrique. La Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, convoquée à Genève en avril dernier par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [OUA], a été accueillie très favorablement car elle a permis de s'assurer des promesses d'assistance et fait une large publicité en faveur de cette cause humanitaire.

14. Il convient cependant de souligner que le problème n'a rien perdu de son ampleur et qu'il est même devenu plus sérieux dans quelques régions. Une généreuse assistance a été fournie par des gouvernements individuels, notamment les pays donateurs traditionnels, par le système des Nations Unies et par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Toutefois, la réponse de la communauté internationale reste bien en deçà des besoins.

15. Il est évidemment bien connu que c'est en Somalie, un des pays les moins avancés, que le problème des réfugiés en Afrique est le plus grave. Il est toujours vrai que nos ressources, qui suffisent à peine à faire vivre notre propre population, ont sévèrement diminué et que de graves pressions portent atteinte à la trame économique, sociale et écologique de notre société et de notre pays. L'assistance internationale d'urgence en faveur des réfugiés ne fait qu'effleurer la surface des problèmes complexes et gigantesques auxquels nous devons faire face depuis 1978.

16. Bien sûr, les solutions fondamentales du problème des réfugiés en Somalie dépendent, comme dans de nombreux autres pays, davantage de facteurs politiques que de facteurs économiques. Dans ce contexte, mon gouvernement a accueilli favorablement la décision prise lors de la trente-cinquième session d'examiner la question de la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés, et la ferme condamnation des politiques et pratiques qui sont principalement responsables de l'exode massif des personnes déplacées [résolution 35/124 de l'Assemblée générale].

17. En nous tournant vers l'avenir, il convient de faire remarquer qu'il n'est guère probable que les réfugiés cherchent, de leur plein gré, à se faire rapatrier, à moins qu'ils puissent rentrer en toute sécurité et dans le respect de leurs droits de l'homme fondamentaux et inaliénables. Mon gouvernement espère vivement que de telles conditions seront réalisées et que les réfugiés pourront rentrer dans leurs foyers sous garanties régionales et internationales de sécurité et de bien-être.

18. Si j'ai insisté sur la nécessité d'une assistance supplémentaire en faveur de la Somalie, je dois également insister sur le fait qu'il est difficile d'imaginer la situation dans laquelle mon pays se serait trouvé ces trois dernières années lorsqu'il devait faire face au problème des réfugiés et à la sécheresse catastrophique, si nous n'avions pas été certains de bénéficier de l'assistance active d'un certain nombre d'Etats Membres de cette organisation, d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, du système des Nations Unies et d'organisations humanitaires et bénévoles qui ont partagé nos préoccupations, et que nous remercions tous avec gratitude.

19. Ce qui touche le plus le cœur et l'esprit des Africains est la déception profonde que nous éprouvons en voyant que la Namibie est toujours soumise à l'occupation illégale et oppressive de l'Afrique du Sud. Nous sommes consternés par le fait que le régime perfide de Pretoria a pu se permettre de faire fi de trois années de négociations laborieuses et de rejeter les démarches positives des représentants du peuple namibien. Le veto opposé par les pays occidentaux aux sanctions prononcées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud a renforcé à n'en pas douter la conviction du régime de Pretoria, selon laquelle il peut continuer à défier impunément les Nations Unies.

20. Mon gouvernement est en outre préoccupé par l'apparente hésitation manifestée par les puissances occidentales au sujet de l'engagement qu'elles ont pris aux termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cette résolution, adoptée à l'unanimité par le Conseil, demeure le cadre juridique valable pour un règlement du problème namibien. Nous espérons que les puissances occidentales ont à présent surmonté leur hésitation initiale et qu'elles reconnaissent qu'il est nécessaire de préparer une approche nouvelle et plus décidée pour réaliser l'indépendance en Namibie dans le cadre des lignes directrices adoptées.

21. Mon gouvernement continue d'être fermement attaché à l'appui qu'il apporte à la South West Africa People's Organization [SWAPO] dans sa lutte pour obtenir les mêmes droits politiques et sociaux depuis longtemps acquis par le monde occidental par la révolution et la lutte armée.

22. Les succès remportés jusqu'ici dans la libération de l'Afrique australe ont été obtenus tout d'abord grâce à la volonté de la population opprimée et à ses sacrifices pour parvenir à la liberté par tous les moyens possibles. Cependant, les Nations Unies ont fourni un appui important à cette lutte en faisant pression moralement, politiquement et économiquement sur l'Afrique du Sud. Ces pressions ne doivent pas cesser maintenant. L'Afrique du Sud ne

doit pas sembler être récompensée pour son intransigeance à l'égard de la Namibie, pour ses actes sauvages d'agression militaire contre des Etats voisins et pour l'application persistante de son odieuse politique raciste.

23. La question du Moyen-Orient reste un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. Mon gouvernement déplore vivement la constante détérioration de la situation dans la région, où la belligérance d'Israël a atteint de nouveaux sommets d'agression militaire.

24. Nous demandons jusqu'où ira l'arrogance d'Israël. Nous nous demandons également combien de temps encore la communauté mondiale acceptera son attitude, à savoir qu'il n'a de comptes à rendre à personne, quel que soit son mépris du droit international, de la souveraineté des Etats et des droits de l'homme, et quel que soit le danger qu'il puisse faire peser sur la paix et la sécurité mondiales.

25. La destruction éhontée de l'installation nucléaire de l'Iraq, qui fonctionnait sous des garanties internationales, a été un acte d'arrogance incroyable de la part d'un Etat qui a refusé d'être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe], et qui, comme chacun le sait maintenant, a employé les méthodes les plus discutables pour mettre au point sa propre capacité nucléaire. Cependant, Israël s'entête à suivre une ligne d'action irresponsable, ce qui ne peut que perpétuer le conflit et l'effusion de sang. La futilité de simples condamnations du Conseil de sécurité a été illustrée maintes fois dans le passé et de façon éclatante récemment. Il doit être évident qu'Israël continuera d'occuper et d'annexer illégalement des territoires arabes et de dénier leurs droits aux Palestiniens tant qu'il s'estimera à l'abri des mesures punitives prévues par la Charte. Mon gouvernement espère que les parties les plus directement intéressées examineront honnêtement et objectivement les causes réelles des troubles au Moyen-Orient dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales, par un engagement sans équivoque à l'égard du droit du peuple palestinien à une existence indépendante dans sa propre patrie, par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et par la restauration de la souveraineté arabe d'Al Qods Al Charif.

26. Les crises et conflits dans différentes régions du monde continuent d'être engendrés par l'intervention étrangère, l'occupation militaire et le déni du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, toutes choses contraires aux principes fondamentaux de la Charte.

27. Mon gouvernement regrette vivement la situation qui règne en Afghanistan et qui est le résultat de l'intervention militaire d'une superpuissance dans les affaires d'un pays du tiers monde non aligné, en contravention du droit et de la moralité internationaux. Le Secrétaire général des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique méritent nos plus grands éloges pour les efforts qu'ils ont déployés pour trouver une solution politique à ce conflit tragique.

28. Cependant, l'effusion de sang croissante et l'énorme problème des réfugiés engendrés par l'occupation étrangère viennent s'ajouter de façon intolérable à la somme totale des souffrances humaines dans le monde. Nous nous associons à la vaste majorité des Etats Membres pour demander le retrait de toutes les forces étrangères et la restauration de la souveraineté et de la neutralité du peuple afghan.

29. La situation au Kampuchea est un exemple de plus de l'inquiétante tendance à l'ingérence étrangère dans les affaires d'Etats souverains et au déni du droit à l'indépendance nationale. La Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue à New York en juillet dernier, a abouti à des propositions constructives de négociation sur un certain nombre de questions. Nous espérons que, malgré

l'absence d'une des parties directement intéressées, les moyens de communication resteront ouverts entre tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et que les négociations se poursuivront activement pour aboutir au retrait de toutes les forces étrangères et au rétablissement de la paix et de la tranquillité dans la région.

30. La récente évolution de l'économie mondiale reflète le peu de progrès accomplis jusqu'ici dans la réalisation des buts et objectifs des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. L'économie des pays en développement, en particulier celle des 31 pays les moins avancés, a atteint un stade alarmant. Il est décevant de noter qu'un grand nombre des tendances néfastes de ces dernières années ont débouché sur des difficultés économiques insupportables. Le maintien des tendances inflationnistes de l'économie mondiale a entraîné une détérioration des termes de l'échange, une situation négative de la balance des paiements et des dettes extérieures paralysantes qui dépassent de beaucoup la capacité des pays les moins avancés de faire face à leurs obligations.

31. La communauté internationale s'est rendu compte de l'ampleur et de l'urgence du problème. La Conférence sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 1^{er} au 14 septembre, a souligné combien il est nécessaire que la communauté internationale coopère pour maintenir et inverser la tendance à la baisse de l'économie mondiale. Le compromis auquel on est parvenu à Paris, avec l'adoption du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés¹ ouvrira certainement une nouvelle ère de coopération économique internationale qui aboutira à une meilleure compréhension et à des progrès économiques plus poussés.

32. Ma délégation appuie entièrement les décisions de cette conférence et n'épargnera aucun effort pour en appliquer le programme au niveau national. Nous rendons un hommage spécial au système des Nations Unies et aux autres organisations pour les efforts inlassables qu'ils ont consacrés à la préparation de la Conférence.

33. Mon gouvernement espère que la communauté internationale prendra des mesures concrètes pour mettre en œuvre le Nouveau programme substantiel d'action dans l'intérêt du progrès économique du monde en développement et développé. En outre, l'application du Nouveau programme substantiel d'action jettera les bases de l'instauration future du nouvel ordre économique international.

34. Sur le continent africain, nous cherchons à faire des progrès dans la lutte pour la stabilité économique grâce à une coopération interafricaine accrue et à une autarcie continentale. Mon gouvernement appuie entièrement le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et l'Acte final de Lagos², qui souligne ces buts et placent le développement de l'Afrique dans le cadre d'un ordre économique mondial plus juste.

35. La coopération large et utile existant entre l'OUA et le système des Nations Unies constituera indubitablement un facteur vital dans la mise en œuvre des plans de développement économique et social de l'Afrique. Nous croyons que l'un des domaines où cette coopération doit être intensifiée est celui de la production de denrées alimentaires et de l'approvisionnement. Les Etats africains ont la responsabilité primordiale de canaliser les ressources disponibles vers l'agriculture; mais, sans une assistance considérable dans ce domaine et en l'absence d'un plan d'aide alimentaire à moyen et à long terme, tous leurs efforts pourraient ne pas réussir à éviter une pénurie d'aliments et la famine sur une grande échelle.

36. Le spectre très réel de la famine dans les régions sous-développées du monde fournit un contraste ironique avec les sommes astronomiques consacrées quotidiennement

ment à la course aux armements nucléaires et autres. Mon gouvernement renouvelle son appel en vue d'un traité global d'interdiction des essais et de réductions substantielles touchant la qualité et la quantité des arsenaux nucléaires des superpuissances. Sans fermeté de la part des dirigeants en la matière, d'autres objectifs du désarmement, tels que la non-prolifération horizontale, ne seront vraisemblablement pas atteints.

37. Mon gouvernement regrette qu'il n'ait pas été possible d'arrêter une date pour la convocation de la Conférence sur l'océan Indien et réaffirme sa conviction que la conférence est une étape essentielle dans l'élaboration et l'adoption de lignes directrices pour l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale]. En traitant de la question centrale de la présence croissante des superpuissances dans l'océan Indien dans le contexte de leur rivalité globale, la Conférence devra prendre note de la présence de troupes étrangères interventionnistes et de forces intermédiaires, qui continue de saper les luttes légitimes de libération et la stabilité dans la région.

38. Chaque session de l'Assemblée générale nous rappelle le large éventail d'activités globales de l'Organisation mondiale. Des projets tels que la lutte contre la désertification, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, au cours de la prochaine décennie, ainsi que l'exploration de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont indispensables pour la survie des pays en développement et profiteront à l'ensemble de l'humanité.

39. La rédaction d'un traité sur le droit de la mer a été une tâche monumentale et cette réalisation récente de l'organisme mondial a donné la preuve de son aptitude à créer un ordre mondial régi par des préoccupations tant humanitaires que juridiques. Mon gouvernement espère sincèrement que les objections que soulève encore le traité pourront être surmontées et que, bientôt, tout le monde reconnaîtra que le traité proposé représente un équilibre juste entre les intérêts des divers groupes et qu'il a été négocié dans l'intérêt ultime de tous.

40. En conclusion, nous sommes extrêmement satisfaits de ce que les Nations Unies continuent de répondre de façon active et innovatrice aux problèmes et aux besoins de notre monde interdépendant. L'Organisation mondiale a manifestement la capacité de surmonter toute tentative visant à l'affaiblir ou à lui faire perdre sa crédibilité, et elle mérite la fidélité et l'appui de tous les Etats.

41. M. TALBOYS (Nouvelle-Zélande) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Vice-Président, puis-je vous prier de bien vouloir féliciter le président Kittani à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée. Les éminents services qu'il rend depuis longtemps à la communauté internationale le désignent tout naturellement pour cette tâche, et je sais qu'il nous dirigera avec impartialité et compétence.

42. C'est un vif plaisir pour moi que de souhaiter la bienvenue en cette assemblée des nations à deux pays également membres du Commonwealth, le Belize et Vanuatu. Nous sommes particulièrement heureux de constater que l'indépendance a amené un nouvel Etat dans la famille croissante des nations insulaires du Pacifique sud. La voix de ces nations se fera de plus en plus entendre au sein de l'Assemblée mondiale, individuellement et collectivement. L'admission de deux petites nations comme nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, fières de leur indépendance mais aux ressources limitées, nous rappelle l'une des questions essentielles qui se posent à cette assemblée — la lutte désespérée de nombreux pays pour ne parvenir qu'au niveau le plus élémentaire du développement économique et social.

43. La récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a bien centré l'attention internationale sur cette question. C'était utile; mais en se concentrant sur la nécessité pour les pays développés de relever le niveau de leur aide publique au développement à un nombre limité de pays en développement les plus pauvres, la Conférence n'est pas vraiment allée au cœur du problème.

44. Les problèmes qui se posent aux pays en développement sont bien connus. Ils affectent également certains pays développés. Parmi ces problèmes figurent le prix toujours plus élevé de l'énergie importée, les prix gonflés des importations de produits manufacturés et les cours variables des exportations de matières premières. Ces facteurs sont compliqués davantage par les pressions protectionnistes grandissantes des économies avancées et une répugnance à envisager une restructuration qui permettrait d'accroître les débouchés commerciaux des pays en développement.

45. Ces problèmes ne sauraient être résolus uniquement par des subventions financières ou même par un bon développement économique interne. L'autosuffisance économique n'est pas un objectif réalisable pour les pays en développement. Il ne l'est pas non plus pour les pays développés. Un degré de prospérité et de stabilité économique, si modeste soit-il, ne peut être atteint que grâce à une expansion continue du commerce international. Cela, à son tour ne peut se faire que dans un climat international différent, marqué par un meilleur équilibre entre l'accès aux produits manufacturés et l'accès aux produits agricoles. On a trop tendance à se concentrer sur la réduction des obstacles au commerce des produits industriels et à laisser de côté l'agriculture comme une sorte d'exception trop difficile pour que l'on s'en occupe. Nous ne pouvons pas permettre que cela dure.

46. Il est en effet patent qu'un bon développement économique ne fait que créer des problèmes nouveaux si les débouchés commerciaux ne s'étendent pas parallèlement. Quel avenir nous attend, en effet, si les pays riches continuent d'interdire l'accès à leurs marchés pour protéger leur propre agriculture, si les prix des exportations agricoles varient considérablement ou sont déformés par les subventions et si ces prix sont dépassés de beaucoup par le prix de revient des biens et des services industriels essentiels?

47. La prospérité de mon propre pays dépend de l'exportation d'un nombre assez faible de produits de base agricoles. En d'autres termes, nous partageons un certain nombre de problèmes des pays en développement. Nous savons quels sont ces problèmes. Parce que nous sommes petits, et parce que nous nous heurtons nous-mêmes à des difficultés économiques, nous essayons de diverses manières d'avoir un programme d'aide au développement efficace et effectif. Toute notre aide est consentie sous forme de dons. Nous veillons à ce qu'elle soit dirigée vers des projets relevant de domaines où la Nouvelle-Zélande a une expérience reconnue. Nous ne nous lançons jamais dans un projet sans en avoir été priés spécifiquement par le gouvernement bénéficiaire. Le bon sens nous commande de nous concentrer sur la partie du monde que nous connaissons le mieux c'est-à-dire nos voisins immédiats. Près de 70 p. 100 de notre aide bilatérale au développement est actuellement dirigée vers les pays insulaires du Pacifique Sud.

48. A notre avis, les critères en fonction desquels les pays les moins avancés sont inclus dans la liste des Nations Unies sont excessivement étroits et rigides. Il n'y a en effet qu'un pays du Pacifique Sud qui remplisse actuellement les conditions voulues pour figurer sur cette liste. Plusieurs autres pays, du fait qu'ils souffrent de tous les désavan-

tages dus à leurs dimensions extrêmement petites, à leur isolement et à leur manque de ressources, mériteraient aussi le traitement spécial accordé aux pays les moins avancés. En fait, n'était-ce l'aide qu'ils reçoivent actuellement, nous estimons qu'ils seraient habilités à être inclus dans la liste, même en fonction des critères actuels. J'aimerais que l'on modifie ces critères et qu'on les rende plus souples.

49. Du fait du petit nombre de leurs habitants et de l'insuffisance de leurs ressources, de nombreuses nations insulaires du Pacifique Sud devront mener un combat long et ardu avant de devenir viables. Et pourtant, ces petites dimensions et cet isolement mêmes qui devraient rendre la communauté mondiale plus réceptive à leur situation particulière ont fait que ces pays ont été oubliés de certains des grands pays donateurs. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande a toutes les raisons de concentrer ses efforts d'aide dans la région du Pacifique Sud; et nous avons l'intention de poursuivre cette politique.

50. Pour essentielle que soit l'aide financière extérieure, elle ne suffit pas à assurer un bon développement. La Nouvelle-Zélande reconnaît que les pays insulaires en développement ont besoin de débouchés pour leurs produits et elle s'efforce de répondre de manière pratique à ce besoin. Avec l'Australie, nous avons adhéré à un traité conclu avec nos voisins du Pacifique Sud pour donner libre accès, sans droit de douane, sur une base non réciproque, à la majorité de leurs exportations. Nous avons également mis au point un projet de développement industriel favorisant la croissance du secteur des produits manufacturés des économies insulaires grâce à des entreprises conjointes avec les sociétés néo-zélandaises. Nous avons appuyé avec vigueur la création d'une ligne maritime régionale pour assurer que les exportations des pays insulaires arrivent à destination.

51. Nous ne prétendons pas avoir réussi à résoudre les problèmes de nos voisins en développement. Tel n'est évidemment pas le cas, puisque leurs économies, pour la plupart, sont toujours précaires.

52. Le développement économique et social pourra avancer sans obstacle à condition que la stabilité politique règne. L'histoire récente montre à quel point cela est vrai, même dans les pays qui ont l'avantage d'avoir de grandes richesses naturelles, et cela est encore plus visible dans les pays qui n'ont pas de ressources naturelles. Les causes de l'instabilité ont parfois été intérieures. Trop souvent, elles ont été aggravées par des pressions extérieures, l'intervention ou l'invasion militaire. A l'heure actuelle, nous constatons une instabilité dangereuse dans des régions pourtant fort éloignées du monde, notamment au Sud-Est asiatique, au Sud-Ouest asiatique, au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Europe de l'Est et dans la péninsule coréenne.

53. Si je me réfère tout d'abord au Kampuchea c'est parce que c'est la région de tension la plus proche de mon pays; parce que la Nouvelle-Zélande se considère amie des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] qui sont voisins du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam; et parce que nous pensons aussi que la persistance de la situation au Kampuchea fait peser une menace sur notre propre sécurité. L'intervention extérieure au Kampuchea a été flagrante. Rien ne saurait justifier la présence continue de 200 000 soldats vietnamiens dans ce pays. La Nouvelle-Zélande n'a cessé de rappeler la nécessité d'un règlement politique libérant le peuple kampuchéen de la présence étrangère et lui permettant de choisir librement son propre gouvernement. Un tel règlement permettrait au Viet Nam de reprendre son propre développement économique, libéré lui aussi du fardeau que lui imposent son occupation militaire d'un pays voisin et sa dépendance actuelle d'une superpuissance unique pour le soutien militaire et économique.

54. La Nouvelle-Zélande ne peut admettre les crimes de Pol Pot et de ses associés. Mais, comme le dernier vote sur les pouvoirs du Kampuchea le montre, la majorité des membres de l'Assemblée n'ont pas l'intention de remplacer la délégation du Kampuchea démocratique par une délégation représentant un gouvernement fantoche soutenu par l'occupation militaire.

55. Nous sommes heureux des efforts déployés actuellement pour trouver un successeur véritablement représentatif aux dirigeants actuels du Kampuchea démocratique. Nous comptons que la Conférence internationale sur le Kampuchea continuera à rechercher une solution au problème kampuchéen, solution qui tiendra compte des intérêts légitimes de toutes les parties. Nous espérons que le Viet Nam et l'Union soviétique se laisseront convaincre de s'associer aux négociations grâce aux efforts de médiation du Comité spécial et du Président de la Conférence. La nécessité d'un règlement est pressante, car plus longtemps les combats se poursuivront à l'intérieur du Kampuchea et plus grand sera le risque de les voir s'étendre au-delà des frontières de ce pays déchiré par la guerre.

56. L'instabilité en Asie du Sud-Est trouve son parallèle au Sud-Ouest sous forme d'intervention militaire et d'hostilités persistantes en Afghanistan. La communauté internationale continuera de réaffirmer ici le souci que lui cause cette situation tant que les forces soviétiques ne se seront pas retirées. Que l'Union soviétique voie là une erreur ou non, mon gouvernement espère sincèrement que le Gouvernement soviétique n'aggraver pas cette erreur en portant un coup mortel à la détente en agissant de même contre le peuple polonais.

57. Pratiquement depuis sa création, l'Organisation cherche une solution au problème de la division de la Corée. Pourtant, il n'y a toujours pas de dialogue authentique entre les dirigeants du Nord et du Sud. Le dernier appel de la République de Corée en faveur d'une réunion au sommet entre les deux Corées a été rejeté. Le peuple coréen dans son ensemble mérite au moins que ses dirigeants parlent sérieusement de l'avenir du pays. Il est insensé pour les deux parties de cette péninsule divisée de consacrer tant de ressources et d'énergie à des préparatifs militaires. Mon gouvernement espère que les autorités du Nord reviendront sur leur position.

58. Nous regrettons vivement que tous nos espoirs de mesures positives et urgentes en vue d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient aient été si peu fondés. La Nouvelle-Zélande s'était félicitée des mesures convenues entre Israël et l'Egypte pour rétablir la paix entre eux. Mais le processus ne doit pas s'arrêter là. Depuis 12 mois nous constatons que le recours à la violence couve, ce qui est regrettable. Il faut que les parties intéressées renouellent sincèrement leur attachement aux principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il faut que les voisins d'Israël acceptent et respectent l'existence d'Israël en tant qu'Etat indépendant et souverain. Mais il faut tout autant que les aspirations légitimes des Palestiniens soient reconnues, y compris leur droit à l'autodétermination. Ce qui signifie, à notre avis, qu'ils doivent avoir le droit de créer un Etat distinct si tel est leur vœu. L'annexion de la partie orientale de Jérusalem et l'établissement en permanence de colonies de peuplement dans les territoires occupés sont des obstacles à un règlement négocié. La résurgence du terrorisme, l'accumulation d'armements toujours plus perfectionnés ou le recours à des attaques militaires préventives ne font que menacer ce qui a été obtenu jusqu'ici si laborieusement. Seule la volonté réelle de négocier de manière juste et réaliste peut donner des résultats durables.

59. En Afrique australe, un peuple est toujours privé de son droit à établir une nation. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud doit cesser. Le Premier

Ministre de mon pays disait du haut de cette tribune à la trente-cinquième session [109^e séance], qu'il n'y avait aucune raison valable pour que les quelques questions qui restent à régler en Namibie ne le soient pas rapidement. Nous estimons que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est la base d'un règlement et nous soutenons les efforts que continuent de déployer ceux qui recherchent une indépendance pacifique et rapide pour la Namibie.

60. Nous déplorons l'agressivité de l'Afrique du Sud contre ses voisins et ses violations du territoire angolais et de la souveraineté angolaise. En Afrique du Sud même, le système institutionnalisé et détestable du racisme et de l'injustice, l'*apartheid*, reste bien ancré. La majorité noire de l'Afrique du Sud se voit refuser le droit à participer au choix de son gouvernement et elle est privée de la pleine jouissance des ressources de son propre pays.

61. Le changement en Afrique du Sud est inévitable; qu'il se fasse de manière pacifique ou par la violence dépendra de l'Afrique du Sud. Mais le temps commence cruellement à manquer.

62. Nous ne pouvons pas espérer que la coopération internationale dans le domaine économique et social s'épanouira tant que les affrontements et les conflits persisteront dans tant de régions du monde. Une tension accrue ne menace pas que la détente, elle menace aussi l'évolution ordonnée du droit international, les négociations sur les accords de limitation des armements et les droits de l'homme. La sécurité nationale et le réarmement deviennent des questions de priorité absolue pour les gouvernements. Les législatures ont tendance à se concentrer sur des considérations politiques internes au détriment de politiques étrangères éclairées. Les instincts humanitaires et altruistes de l'homme de la rue s'estompent trop souvent. Son instinct qui le porte naturellement vers la paix est obscurci par un patriotisme de plus en plus belligérant et étroit. C'est ainsi que se crée une atmosphère internationale hostile au règlement pacifique des différends et à la conduite ordonnée des relations internationales.

63. Tous ceux qui par tradition ont à cœur la primauté du droit et les libertés fondamentales de l'homme, tant chez eux qu'à l'étranger, ont le devoir spécifique de s'opposer à ces tendances dangereuses et d'influer de tout leur poids en faveur des négociations permettant aux Nations Unies d'atteindre leurs objectifs.

64. Un exemple marquant en est l'élaboration du nouveau droit de la mer. Un ordre stable pour les océans, le fond des mers et les eaux territoriales est essentiel pour la paix mondiale. Il est plus que souhaitable que les grandes puissances maritimes participent à la nouvelle Convention. Cette année, les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer se sont ralentis pour permettre au nouveau Gouvernement des Etats-Unis d'examiner le projet de convention. La Conférence est d'ores et déjà manifestement décidée à terminer ses travaux en 1982. Mon gouvernement espère fermement que, une fois leur étude terminée, les Etats-Unis se rallieront au processus de négociations et qu'ils se montreront disposés à faire, avec les autres nations, un dernier effort résolu en vue d'assurer l'adoption, par consensus, du projet de convention lors de la prochaine et dernière session de la Conférence.

65. Dans le domaine des droits de l'homme, les Nations Unies ont porté jusqu'ici et à bon droit leur attention sur les besoins de ceux qui sont désavantagés sur le plan social ou qui depuis longtemps sont victimes de discrimination.

66. Un exemple frappant est celui de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui est actuellement à mi-chemin. L'adoption de la Convention sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [résolution 34/180 de l'Assemblée générale] est l'une de ses grandes réalisations. Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'elle est entrée en vigueur très rapidement. Toutes les nations, quels que soient leur stade de développement économique, leurs traditions culturelles ou leur situation géographique, se sont vu rappeler non seulement les droits de la moitié de l'humanité mais aussi l'énorme contribution des femmes. Il était normal que les Nations Unies mènent ce mouvement mondial parce que c'est sur le plan universel que la discrimination devait être éliminée. Les activités de la Décennie ont retenu de près l'attention des Néo-Zélandais. Ils ont appuyé pleinement ses buts. Mais la Convention n'atteindra son objectif que si elle est universellement ratifiée et surtout si elle est intégralement mise en œuvre dans tous les pays.

67. De même l'Année internationale des handicapés, actuellement en cours, a attiré l'attention sur les droits des personnes handicapées. Cette année a constitué un cadre pratique et a favorisé l'action. Dans mon propre pays, la réaction été remarquable. Des appels massifs de fonds en faveur des personnes handicapées ont permis de recueillir une somme qui jusque-là n'avait jamais été atteinte dans les collectes effectuées en faveur d'œuvres charitables. Et si, plus que jamais, nous avons pris conscience des besoins des handicapés, nous nous sommes également rendu compte de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'ensemble de la société.

68. L'an prochain, nous serons convoqués pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. La nécessité de renouveler nos efforts pour faire avancer les négociations internationales est particulièrement pressante dans ce domaine. Pour être honnêtes, nous devons reconnaître que depuis la première session extraordinaire, les perspectives d'un désarmement efficace ne sont guère brillantes. Elles se sont mêmes ternies. La plupart des travaux de la première session ont été sapés par la détérioration du climat international et des relations entre les puissances nucléaires. Il ne me paraît pas injuste d'imputer la responsabilité principale de cette situation à ces puissances et d'exiger qu'elles prennent l'initiative de se lancer à nouveau dans des négociations actives et sérieuses. Ce sont elles qui, de l'avis unanime, possèdent les armes les plus dangereuses, armes qu'il faut contrôler et limiter. Ma délégation est très déçue de voir que la négociation sur un traité d'interdiction générale des essais nucléaires, qui favoriserait l'arrêt de la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, traîne encore.

M. Kittani (Iraq) prend la présidence.

69. Seules les puissances nucléaires peuvent négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires qui favoriserait un accord visant à réduire la menace de destruction nucléaire. Toutefois, les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le devoir vis-à-vis de leurs peuples d'exercer à nouveau leur pression sur les puissances nucléaires, qui sont aussi les plus grands fournisseurs et fabricants d'armes classiques, pour qu'elles reprennent leur action en faveur du désarmement. A cet égard nous nous félicitons de la décision des deux principales puissances nucléaires de reprendre les pourparlers sur la réduction des armes nucléaires en Europe.

70. J'ai mentionné précédemment certains des obstacles qui se dressent sur la voie du progrès économique, notamment dans les pays en développement. Il n'y a pas de plus grand consommateur des ressources qui pourraient être consacrées au développement que l'industrie des armements et aucune autre n'entraîne plus de gaspillage. Nous ne devons pas perdre patience dans la recherche d'accords internationaux visant à réduire le fardeau et le danger du réarmement et renforcer la structure fragile de la paix.

71. Il est naturel que chacun d'entre nous cherche à promouvoir les intérêts de son propre pays et travaille au bien-être de son propre peuple. La fierté nationale et le patriotisme sont des vertus admirables et nécessaires. Mais il y a deux faces à toute médaille. Le nationalisme et la fierté nationale ne suffisent pas en soi. Que nous venions du Nord ou du Sud, que nous soyons engagés ou non engagés, que nous soyons de l'Est ou de l'Ouest, nous appartenons au même monde. Il nous faut travailler ensemble. Notre monde est devenu trop petit, trop dangereux pour que nous puissions encore nous permettre de poursuivre les avantages nationaux étroitement conçus sans tenir compte des intérêts des autres.

72. Nous devons détourner la communauté mondiale de la route dangereuse sur laquelle elle est engagée : celle des rivalités, des affrontements et de la lutte ouverte pour le pouvoir. Cette route ne peut mener qu'à des conflits. Plus que jamais nous devons apprendre à associer la fierté nationale à la volonté réelle de pratiquer la coopération internationale. C'est la seule manière d'aller de l'avant et de parvenir à un niveau de vie décent pour tous. Voilà pourquoi, à notre avis, nous sommes ici réunis. Car tous nos peuples, que nos pays soient petits ou grands, ont un droit égal à la paix, au progrès et à la justice.

73. M. RICHARD (Madagascar) : Monsieur le Président, la République de l'Iraq et la République démocratique de Madagascar entretiennent des relations privilégiées et vous comprendrez aisément la satisfaction particulière que nous ressentons à vous voir présider les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. En votre personne, nous saluons un représentant du tiers monde, non aligné, qui a déjà mis à la disposition de son pays, de notre mouvement et de cette organisation, le dévouement et la foi que vous partagez, ainsi que l'expérience acquise dans diverses instances internationales.

74. A votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, nous adressons nos remerciements pour la façon parfaite dont il a conduit les travaux multiples et combien délicats de notre dernière session. Il convient aussi que nous rendions hommage au Secrétaire général, pour les efforts entrepris dans l'intérêt de l'Organisation et de la communauté internationale.

75. La délégation malgache compte parmi les nombreuses délégations qui ont parrainé les résolutions portant admission de Vanuatu et du Belize, non pour sacrifier à une tradition née d'un passé colonial commun, mais surtout parce que nous attachons une signification importante au triomphe du droit, à la lutte des peuples pour leur libération et à leur volonté de retrouver et d'affirmer leur identité pour une pleine participation à la vie internationale. Nous félicitons ici la République de Vanuatu et le Belize et assurons les deux délégations de notre coopération fraternelle.

76. Lors du débat général de la trente-cinquième session [11^e séance], nous avons essayé d'exposer devant cette assemblée nos préoccupations quant au maintien et au renforcement de la paix dans notre région, à la nécessité de formuler une nouvelle définition de la sécurité collective, fondée essentiellement sur l'acceptation mutuelle des intérêts, la non-hiérarchisation de ceux-ci et leur intégration dans la recherche du bien commun.

77. Depuis, le sentiment d'insécurité s'est généralisé. L'interdépendance des années 70 s'est laissée distancer par la dépendance désormais considérée comme plus rassurante. Le déséquilibre fondamental du pouvoir politique fait revivre les tentations de la bipolarisation, à tel point qu'on pourrait parler d'un nouveau réalignement devenu source de tensions, de confrontations, d'affrontements et de conflits ouverts ou non.

78. Nous sommes donc justifiés à dire que, loin de se dissiper, nos préoccupations ne font que se préciser et que l'évolution de la situation marquée par l'élaboration de stratégies antinomiques n'est guère favorable à la recherche de solutions concertées aux problèmes internationaux, conformément à la vocation de notre organisation. Faut-il en conclure qu'il y a volonté délibérée de remettre en cause les buts et principes de la Charte? Nous n'oserions le penser, quand bien même des puissances se seraient empressées, sous la contrainte de ce qu'elles perçoivent comme réalités, de plier les principes à leurs convenances, frustrant ainsi les peuples de la vision d'un monde de paix et de sécurité que leur ont promis les inspirateurs de la Charte.

79. Les alliances particulières et la politique de la force ont prévalu aux dépens de la sécurité collective envisagée en 1945, si bien qu'au lieu de jouir d'une sécurité égale conformément à la Charte, nous vivons dans une insécurité égale sous la menace d'armes nucléaires capables de détruire le monde plusieurs fois. La paix a cessé d'être la préoccupation majeure, mettant ainsi la survie même de l'humanité en jeu, et les dangers de guerre nucléaire sont malheureusement devenus une réalité. La confrontation globalisée et étendue aux domaines militaire, politique, commercial et technologique prend le pas sur la détente.

80. La nouvelle doctrine de la guerre nucléaire limitée, qui veut rendre acceptable ce qui n'est pas pensable, s'accompagne d'autres décisions, telles l'augmentation considérable et continue des dépenses militaires, la désignation unilatérale de zones dites d'« intérêts vitaux », l'extension des zones d'intervention, sans parler des projets comme le Traité de l'Atlantique Sud dont le régime raciste de l'Afrique du Sud forme la cheville ouvrière.

81. L'Organisation des Nations Unies a certainement un rôle à jouer pour désamorcer cette situation; un rôle qui ne saurait être teinté par la résignation ou la complaisance. Nous maintenons qu'il est moralement et politiquement injustifiable de faire dépendre la sécurité du monde des relations entre les puissances dotées d'armes nucléaires.

82. Au mieux, un tel système peut fonctionner, et ces mêmes puissances décideraient des affaires mondiales selon leurs intérêts, en dehors de toute considération du droit des autres Etats à une sécurité égale. Au pire — et cela semble être le cas actuellement —, le club nucléaire faillit à ses responsabilités, les négociations bilatérales, régionales ou multilatérales sont rompues ou bloquées, et alors le reste de l'humanité saisit avec angoisse la précarité de la situation.

83. C'est pour ces raisons que nous ne pouvons cacher la déception que nous inspire le manque de progrès véritable depuis l'adoption, en 1978, du Programme d'action pour le désarmement [voir résolution S-10/2 de l'Assemblée générale].

84. Nous espérons que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour le printemps prochain, sera l'occasion de tirer les leçons des négociations au Comité du désarmement ces trois dernières années, encore qu'il sera utile de se consacrer davantage à la définition de mesures susceptibles de donner un élan nouveau au processus de désarmement. Nous n'aborderons pas à ce stade les questions de programme, de priorités ou de mesures spécifiques; nous nous bornerons à rappeler que la volonté de paix des Etats doit précéder le désarmement et non inversement.

85. Le succès de la session comme de toute entreprise de désarmement, dépend de la démonstration par les Etats qu'ils sont animés par cette volonté de paix et non par la recherche de la domination, de l'hégémonie, de la supériorité militaire ou de la confrontation.

86. C'est pourquoi nous estimons que les pays non alignés contribueront à l'aboutissement de notre démarche commune en défendant les principes de la coexistence pacifique, base de la philosophie politique du mouvement, en refusant d'être traités comme peuples-objets, enjeux de politiques antinomiques, en refusant de se laisser entraîner dans les alliances militaires, en rejetant les tentatives de rationalisation de la course aux armements, en dénonçant les propagandes lénifiantes et mystificatrices qui établissent une priorité à rebours entre désarmement et sécurité, et qui, par une sélectivité équivoque, ignorent l'alliance objective des impérialistes avec l'entité sioniste et le régime raciste sud-africain.

87. Ces dernières considérations se trouvaient à l'origine de l'initiative qui a abouti à l'adoption de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale*], Déclaration dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire. Elles restent plus que jamais pertinentes, malgré l'incapacité du Comité spécial de l'océan Indien à fixer la date de la conférence de Colombo, initialement prévue pour 1981. Est-il besoin que nous fassions écho à l'inquiétude compréhensible des pays du littoral et de l'arrière-pays quasiment unanimes pour reconnaître, contrairement à certaines prétentions, que les conditions d'insécurité actuelles militent en faveur de la tenue de cette conférence?

88. Pour notre part, nous insisterons pour que la conférence de Colombo, dont l'ordre du jour doit refléter fidèlement les principes de la Déclaration, se tienne avant la fin de 1982 et que la conférence au sommet d'Antananarivo puisse être convoquée en 1983. Qu'il me soit permis à cet égard de rappeler ici que la proposition du Président de la République démocratique de Madagascar, exposée et explicitée lors de la trente-cinquième session [*11^e séance*] traduit notre souci de définir la nature des engagements qui doivent présider aux rapports mutuels des États concernés par la sécurité de la région de l'océan Indien, sur la base des principes confirmés au niveau des Nations Unies.

89. Les difficultés que nous rencontrons autour de l'océan Indien nous amènent à évoquer les crises qui affectent d'autres régions et pour lesquelles il faut trouver des solutions inspirées de nos principes et non conçues à travers les prismes déformants des intérêts de blocs.

90. L'élimination du régime d'*apartheid* se heurte toujours au blocage mental de certains milieux qui redoutent le changement et soutiennent que la libération des Africains et leur accession au pouvoir politique en Afrique du Sud constituent des menaces à des intérêts spécifiques. Cette attitude, qui a contribué naguère à retarder la désintégration des anciens empires coloniaux, explique la volonté de certains d'assimiler les mouvements de libération à des groupes terroristes. Elle justifie le maintien de relations dites « normales », voire la promotion d'une politique de rapprochement avec le régime raciste, promu au rang d'allié stable et stratégique. Elle se manifeste enfin par l'opposition à la politique de sanctions et la subordination de l'avenir de la majorité africaine aux aléas de la confrontation Est-Ouest.

91. Nous considérons qu'aucun intérêt particulier n'est digne d'être opposé à la restauration de la dignité humaine, de la justice, de la liberté et de la paix en faveur des victimes de l'*apartheid*. Nous appuyons fermement la lutte menée par la majorité africaine sous la conduite de son mouvement de libération authentique et demandons au Conseil de sécurité d'édicter contre l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte.

92. En Namibie, les mêmes causes produisent les mêmes effets. La complaisance, voire la complicité, de certaines

puissances occidentales ont encouragé le régime raciste à défier l'Organisation des Nations Unies, qui, par l'intermédiaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, est l'Autorité administrante légale du Territoire.

93. L'adhésion du groupe de contact des pays occidentaux à l'idée d'imposer des principes constitutionnels avant même l'élection de la future assemblée constituante de la Namibie nous paraît être une restriction inadmissible à la souveraineté de cette assemblée. Il est pour le moins ironique que ceux-là mêmes qui ont le plus insisté pour garantir que cette assemblée soit l'émanation véritable du peuple namibien soient aujourd'hui les premiers à usurper certains de ses pouvoirs. Ce n'est pas là notre concept de l'indépendance et de la souveraineté qui doivent être celles du peuple namibien.

94. Aussi bien, nous réaffirmons la position du Gouvernement malgache, telle qu'elle a été communiquée au Secrétaire général et exposée à la huitième session extraordinaire d'urgence [*6^e séance*]. Ou bien les Nations Unies décident de mettre en application, immédiatement et inconditionnellement, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; ou bien elles demandent au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Autorité administrante légale, de déclarer unilatéralement l'indépendance de la Namibie, sous l'égide de la SWAPO représentant authentique du peuple namibien reconnu par la communauté internationale.

95. Les agressions récentes perpétrées par le régime raciste contre la République populaire d'Angola ont été condamnées à juste titre par l'ensemble de la communauté internationale, et il est regrettable que le veto d'une puissance ait empêché le Conseil de sécurité de se joindre à cette condamnation.

96. Nous notons aussi que les ministres et chefs de délégations des pays non alignés ont enregistré avec satisfaction les décisions adoptées à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi du 24 au 27 juin 1981, relatives à l'organisation d'un référendum général et libre sur l'autodétermination du Sahara occidental [*voir A/36/534, annexe II, AHG/Res. 103 (XVIII)*].

97. Dans une déclaration rendue publique le 31 août 1981, le Président de la République démocratique de Madagascar a jugé positives les recommandations du Comité de mise en œuvre de l'OUA sur le Sahara occidental [*voir A/36/512, annexe*] qui s'est réuni à Nairobi du 24 au 26 août 1981 pour donner effet à la décision de la Conférence de l'OUA. Il a estimé que l'acceptation par le Comité d'installer au Sahara occidental un pouvoir intérimaire, international et non aligné pour l'application du référendum constituait un autre point positif. Cependant, aucun référendum vrai, libre et démocratique ne pourra se faire tant que l'armée et l'administration marocaines demeureront en place sur le territoire sahraoui.

98. Au Moyen-Orient, fidèle à sa politique d'expansion et d'hégémonisme régional, Israël multiplie les agressions et « représailles préventives » contre ses voisins. Le raid conduit contre les installations nucléaires de l'Iraq fut justement et unanimement condamné par le Conseil de sécurité.

99. Dans le même temps, prenant prétexte des troubles causés par une faction, les autorités de Tel-Aviv poursuivent implacablement le démembrement du Liban, ne négligeant pas à l'occasion de mettre en pratique sa campagne de génocide contre les réfugiés palestiniens. Nous réaffirmons ici notre appui à la souveraineté du Liban, au respect de son intégrité territoriale, de son unité et de son indépendance politique, et nous réclamons la pleine application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

100. Ces actes d'agression ne font que compliquer la recherche d'une solution à la question de Palestine, qui reste plus que jamais au cœur du problème du Moyen-Orient. Nous continuerons au cours de cette session à apporter notre adhésion aux propositions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous nous félicitons du consensus de plus en plus large dont fait l'objet la reconnaissance de ses droits, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit de se constituer en Etat indépendant et souverain en Palestine.

101. Il est temps que le Conseil de sécurité prenne acte de ce consensus et accepte d'amender et de compléter en ce sens la trop fameuse résolution 242 (1967) qui risque, autrement, de se transformer en un monument d'injustice.

102. Le continent asiatique, nous le savons, est secoué par des crises que certains organes de propagande nous présentent à travers de savantes caricatures propres à mettre en doute les aspirations véritables des peuples en cause et à diviser plus encore le mouvement des pays non alignés.

103. Pour nous, en dehors de toute considération idéologique, deux principes priment, à savoir la volonté clairement exprimée des peuples et la nécessité de trouver à tout différé une solution politiquement négociée. C'est pourquoi la question dite d'Afghanistan pourrait être réglée sur la base de toute proposition constructive, en particulier celle qui a été rendue publique le 24 août 1981 par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan [A/36/457, annexe]. De même, en ce qui concerne le Kampuchea, il nous semble qu'une concertation sans ingérence extérieure entre les pays directement concernés constitue une voie susceptible de déboucher sur une solution qui ne risque point de mettre la crédibilité de notre organisation en doute.

104. Nous apportons notre appui aux propositions de la République populaire et démocratique de Corée de convoquer une conférence des partis démocratiques du Nord et du Sud, qui devrait aboutir à la création d'une grande confédération coréenne, la République confédérale de Koryo.

105. Enfin, la recrudescence des tensions en Amérique centrale et aux Caraïbes nous inquiète, et, en tant que pays non aligné, nous soutenons la légitimité des luttes des peuples longtemps soumis à l'injustice et à la domination. Nous ne concevons pas que des tentatives de déstabilisation, les pressions économiques et autres actes d'hostilité dirigés contre les Etats de la région puissent ne pas rencontrer la réprobation générale et provoquer des réactions qui ne sont pas toujours du goût de certains.

106. Notre solidarité avec les peuples concernés est acquise car, ici comme ailleurs, seuls ils ont le droit de décider souverainement et librement de leurs affaires politiques, économiques et sociales.

107. Dans le domaine économique, les perspectives ne sont guère plus heureuses, car la crise dont nous avons perçu les signes précurseurs depuis une décennie s'installe et est même relancée par les regains de contestation et de revendications qui ébranlent les structures existantes et auxquels nous n'avons trouvé que des palliatifs, en l'absence d'une morale véritable du développement. De plus en plus, nous ressentons l'injustice foncière de la croissance solidaire, qui ne tient plus compte de la notion fondamentale de rattrapage mais s'apparente singulièrement au développement parallèle mais séparé, donc forcément inégal.

108. L'approche cloisonnée des problèmes facilite la conception du profit immédiat ou à court terme, ainsi que l'apparition de ce que nous appellerons, faute d'une meilleure description, le mercantilisme international, fondé sur

l'égoïsme, l'impatience et l'imprévision. Existe-t-il encore une volonté réelle de rechercher une issue à cette crise ou bien sommes-nous résignés à ce que deux humanités s'observent de part et d'autre d'un fossé creusé par l'impérialisme impénitent?

109. A preuve, notre incapacité d'entamer cette année les négociations globales prévues par la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, le hiatus dont fut victime la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, autant de phénomènes pour nous rappeler que malgré nos protestations, les engagements pris en vertu de la Charte de « recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples » restent limités. L'attentisme des uns ou la mauvaise volonté des autres se dérober derrière la recherche du consensus à tout prix, provoquant ainsi la dégradation de la coopération multilatérale et l'accentuation de la crise économique mondiale.

110. Tous nos pays sont affectés par cette crise caractérisée par la désarticulation des économies, la fluctuation des monnaies, l'insuffisance chronique des paiements internationaux, la tendance constante à des taux élevés d'intérêt, d'inflation et de chômage, l'inadéquation des mesures traditionnelles d'ajustement et les perspectives incertaines de croissance, même à moyen terme, lesquelles à leur tour ne font qu'encourager le retour à un protectionnisme plus ou moins déguisé.

111. L'égoïsme n'est pas seul en cause lorsque nous affirmons que les pays qui en souffrent le plus sont les pays en développement, et surtout les pays non producteurs de pétrole, dont l'endettement extérieur et le déséquilibre en matière de balance des paiements sont devenus dramatiques. Nous payons aussi un lourd tribut au dialogue rhétorique dans lequel certains de nos partenaires entendent enfermer les perspectives globales du développement en nous proposant par ailleurs un replâtrage du système actuel, foncièrement inapte à instaurer la stabilité et à assurer la croissance de nos économies.

112. Encore une fois nous pouvons nous réfugier dans le scepticisme ou la résignation. Mais nous confirmons que la seule voie possible pour rétablir l'égalité des chances et éliminer les effets dommageables de la méfiance reste l'approche multilatérale et globale des problèmes à l'origine de la présente crise. La Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra à Cancún, pourrait contribuer à imprimer une impulsion nouvelle à la coopération entre deux mondes condamnés à l'interdépendance pour peu que soient respectées les options arrêtées dans le cadre du nouvel ordre économique international.

113. Quoi qu'il en soit, les principes convenus d'Arusha à Caracas et concernant la coopération entre pays en développement sont conçus, non dans un esprit de confrontation ou de concurrence, mais pour réaffirmer notre volonté de nous doter d'institutions propres à résoudre les problèmes majeurs posés par les impératifs d'un développement égal et intégré.

114. Il n'est plus besoin de se le dissimuler davantage : les années 80 seront des années difficiles et il nous faudra tempérer l'optimisme des deux dernières décennies. Chaque Etat aura sa part à supporter. Chaque Etat saura trouver les moyens pour survivre aux crises et retrouver une sécurité, un équilibre et une prospérité auxquels il a droit. Mais que devons-nous faire, en tant qu'organisation, pour inverser la nouvelle aliénation politique, pour revivifier la vision d'un monde solidaire sur les plans économique et social?

115. A plus d'une reprise, nous nous sommes lancés dans la redéfinition du rôle de l'Organisation des Nations Unies. Des études ont été entreprises, des comités créés et

nous nous retrouvons dans la même impasse qui semble donner raison aux partisans du *statu quo* car ces démarches se sont réduites à tenter de concilier des intérêts irréconciliables ou, au mieux, à juxtaposer des réactions nationales divergentes. Et nous en arrivons à nous demander si la volonté collective de ramener la vie internationale à ses dimensions universalistes peut encore exister.

116. On nous a dit que la Charte a représenté et représente la meilleure tentative de faire accepter l'universalisme par l'humanité. Nous nous rendons compte que, pour certains, elle n'est plus considérée que comme une référence parmi tant d'autres et que d'unique source pour réduire les dangers de tension, de confrontation, d'affrontement et de conflit, elle est parfois devenue un instrument de justification d'une appréhension partielle des relations entre les nations.

117. D'une session à l'autre, nous réaffirmons notre foi dans les buts et principes de la Charte, et d'une session à l'autre également nous assistons à cette réticence, devenue de plus en plus généralisée, à recourir aux mécanismes existants qui embrassent pratiquement tous les domaines de coopération ou à les rendre plus efficaces pour tenir compte des changements et, pourquoi ne pas le dire, des révolutions qui se sont opérées depuis leur mise en place.

118. La souveraineté nationale et les intérêts nationaux sont mis en avant pour contrer le rôle et l'action de l'ONU; mais en quoi la prépondérance de l'ONU telle que nous l'avons acceptée dans la Charte peut-elle restreindre une souveraineté qui, au demeurant, ne peut plus être absolue? Quel intérêt avons-nous, agissant collectivement et solidairement, à empêcher que les problèmes mondiaux fassent l'objet d'une approche multilatérale et reçoivent des solutions globales?

119. Si, pour nous, les principes restent valables en tout temps et toute circonstance, comme l'atteste l'expérience, si nous sommes disposés à revitaliser les objectifs de la Charte pour qu'ils répondent mieux aux aspirations de tous les peuples, si nous avons le courage de dépasser nos contradictions et d'accepter l'évolution inéluctable de l'humanité vers plus de paix, de progrès et de justice, donnons à notre organisation les moyens politiques de sa finalité car c'est la meilleure façon d'affirmer la confiance que nous avons en nous-mêmes et de promouvoir véritablement la confiance mutuelle.

120. M. IENG SARY (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la haute charge de président de notre assemblée. Votre longue expérience des Nations Unies et votre sagesse sont garantes du succès de votre haute mission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération pour atteindre ce but.

121. Je voudrais aussi adresser mes remerciements et mes félicitations à M. Rüdiger von Wechmar, président sortant, qui, tout au long de l'année écoulée, a su conduire admirablement une session et une inter-session extrêmement chargées.

122. Ma délégation voudrait également adresser ses vifs remerciements au Secrétaire général pour ses efforts persévérants afin que soient toujours raffermis les nobles principes de la Charte. Son éminente contribution a rendu possible la convocation de la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet dernier.

123. C'est avec une grande satisfaction que ma délégation souhaite la bienvenue la plus cordiale à Vanuatu et au Belize au sein de l'ONU. Nous sommes certains que ces deux nouveaux Etats apporteront leur active contribution à la réalisation des idéaux et des objectifs de la Charte.

124. La situation internationale reste marquée par une tension accrue. Les anciens foyers de tension, tels que la

Namibie et le Moyen-Orient, se sont aggravés. D'autres sont apparus.

125. Au Kampuchea, mon pays, et en Afghanistan, les combats contre l'invasion et l'occupation étrangère s'intensifient. En Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine, les peuples poursuivent leur juste combat pour conquérir ou préserver leur indépendance et leur liberté de vivre dans l'honneur et la dignité nationale.

126. Bien qu'ils aient à faire face à une guerre d'agression des plus barbares, le peuple et le Gouvernement du Kampuchea démocratique n'attachent pas moins une attention soutenue aux graves problèmes dans le monde. Nous réitérons notre soutien aux efforts de la République populaire démocratique de Corée pour la réunification indépendante et pacifique de la Corée. Son programme politique en 10 points pour la réunification, présenté par son président, Kim I'Sung, au Sixième Congrès du Parti ouvrier de Corée, répond non seulement aux aspirations profondes du peuple coréen, mais également aux intérêts de la paix. Nous soutenons la lutte héroïque du peuple afghan contre l'invasion soviétique pour reconquérir son indépendance et le droit de choisir son propre gouvernement et son régime politique, économique et social, et restaurer le caractère islamique et non aligné de l'Afghanistan. Nous continuons à apporter notre soutien à la lutte des peuples arabes et palestiniens pour recouvrer tous leurs territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. Nous maintenons que le peuple palestinien doit pouvoir exercer librement ses droits nationaux fondamentaux, y compris celui de retourner à sa mère patrie, le droit à l'autodétermination et d'établir un Etat palestinien. Tous les pays du Moyen-Orient doivent avoir le droit à l'existence et à l'indépendance. En Afrique australe, nous renouvelons notre soutien à l'indépendance rapide de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et réitérons notre appui à la lutte du peuple d'Azanie contre le régime colonialiste et raciste d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

127. Les causes de la détérioration croissante de la situation internationale sont multiples et complexes. Mais la cause dominante demeure dans la poursuite des menées agressives des expansionnistes globaux et régionaux dans toutes les parties du monde.

128. Depuis l'invasion et l'occupation du Kampuchea et de l'Afghanistan, perpétrées à un an d'intervalle dans des conditions semblables et sous des prétextes identiques, un fait indéniable s'est imposé à la communauté internationale dans toute son acuité, sa cruauté et son ampleur : l'émergence du nouvel impérialisme, expansionnisme international à caractère à la fois global et régional, qui constitue à l'heure actuelle le plus grand danger pour l'indépendance des peuples et pour la paix et la sécurité du monde.

129. Cette nouvelle force de domination et d'asservissement parle de lutte anti-impérialiste mais agit en expansionniste et en hégémoniste. Elle parle de soutien à la lutte de libération nationale et proclame tout haut que rien n'est plus précieux que l'indépendance, mais en fait détruit cyniquement l'indépendance, chèrement et nouvellement acquise, des peuples et des nations. Elle parle constamment de respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des pays, mais envahit froidement les pays voisins, sous couvert de « solidarité internationaliste » ou d'« amitié spéciale » ou d'« aide fraternelle ». Rarement, dans l'histoire de l'humanité, le fossé a été aussi profond entre les paroles et les actes, entre l'idéal proclamé et la réalité macabre de sa domination. Jamais dans les annales du crime international contre l'indépendance et la liberté des peuples, la démagogie n'a été utilisée de façon aussi ignoble pour servir une stratégie de domination régionale et mondiale.

130. Cette perception de la communauté internationale s'est traduite par une volonté ferme et coordonnée de s'opposer au danger grandissant de l'expansionnisme. La pression internationale s'est accrue sur les envahisseurs pour qu'ils retirent toutes leurs forces du Kampuchea et de l'Afghanistan et laissent les peuples de ces pays exercer librement leur droit inaliénable de décider eux-mêmes de leur propre destinée.

131. Cette prise de conscience accrue du danger grandissant de l'expansionnisme par la communauté internationale, avec le soutien qui en découle, constitue un précieux encouragement pour le peuple et le Gouvernement du Kampuchea démocratique dans leur lutte pour la survie de la nation du Kampuchea. Sur le terrain, cette lutte poursuit son essor impétueux. L'ennemi vietnamien, en dépit de sa supériorité numérique et matérielle, s'est vu infliger des pertes de plus en plus lourdes. La « khmérisation » de la guerre entreprise par l'ennemi demeure toujours en échec. Les troupes engagées sur le terrain ne sont que des troupes vietnamiennes. Le résultat enregistré est que l'ennemi vietnamien ne peut plus prendre l'initiative sur tous les fronts, acculé de plus en plus à la défensive. Il n'est plus en mesure d'éliminer le Kampuchea démocratique par la force des armes.

132. Ces succès du Kampuchea démocratique sur le plan militaire sont inconcevables sans la participation active de la population à la guerre pour la survie nationale. Sans le concours effectif de tout le peuple qui la nourrit, la guide, la cache, la renseigne, l'aide dans la logistique et envoie ses fils et filles grossir ses rangs, il est inconcevable que l'armée nationale du Kampuchea démocratique, numériquement inférieure et pauvrement équipée, puisse réussir à enliser de façon irrémédiable une armée étrangère d'invasion de 250 000 hommes, bien équipés et bien aguerris.

133. Cette participation active de la population à la résistance aux côtés de l'armée nationale du Kampuchea démocratique constitue un démenti cinglant aux allégations mensongères vietnamiennes, selon lesquelles le Gouvernement du Kampuchea démocratique ne bénéficie pas du soutien de la population. Elle démontre également la justesse de la nouvelle ligne politique stratégique du Gouvernement du Kampuchea démocratique et du programme politique du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea, ligne et programme que tous les cadres du gouvernement, du Front et de l'armée s'attachent à appliquer avec le concours et l'adhésion de la population, pour qu'ils deviennent une vivante réalité.

134. Grâce à l'élargissement continu des zones sous le contrôle du Gouvernement du Kampuchea démocratique, et au renforcement de la sécurité qui en est résulté, les villages au fur et à mesure de leur libération se sont vus dotés d'une organisation administrative et politique basée sur les libertés démocratiques fondamentales prévues dans ce programme politique du Front. Le chemin de leur pleine renaissance des cendres de la guerre d'extermination raciale que l'ennemi poursuit implacablement sur le sol du Kampuchea est encore long. Mais déjà, dans les villages qui se reconstruisent, les activités quotidiennes, éducationnelles, culturelles et artisanales renaissent à la vie.

135. Dans l'incapacité d'imposer leur loi au Kampuchea, les envahisseurs vietnamiens redoublent de cruauté et intensifient leur guerre d'extermination du peuple du Kampuchea. C'est par centaines et centaines de milliers que nos compatriotes ont péri par les armes conventionnelles, les armes chimiques et l'usage systématique de l'arme de la famine par ces envahisseurs.

136. Dans leurs opérations de ratissage, les agresseurs vietnamiens continuent à pratiquer la tactique de la « terre brûlée », tuent et détruisent tout sur leur passage. Dans les zones provisoirement sous leur contrôle, ils parquent la

population dans des « hameaux stratégiques » et lui interdisent même d'aller chercher quelques fruits ou plantes sauvages pour remplir son ventre creux. Ils pillent les récoltes des paysans et continuent à détourner les aides internationales pour nourrir leurs forces. Ils créent systématiquement la famine et l'utilisent comme arme de génocide pour éliminer tous ceux qui s'opposent à leur loi et tarir ainsi toute résistance nationale à sa source.

137. Par ailleurs, les expansionnistes de Hanoi intensifient l'usage des armes chimiques. Ils ont même l'impudence de les utiliser maintenant dans des localités situées près des villes et près de la frontière avec la Thaïlande. Il y a deux semaines, le 14 septembre dernier, les troupes vietnamiennes ont tiré plusieurs obus de gaz toxique sur le village de Takong, situé à une dizaine de kilomètres de la ville de Sisophon, dans la province de Battambang. Elles ont ainsi tué et gravement intoxiqué 55 personnes. Ces crimes odieux sont maintenant connus de la communauté internationale et suscitent l'indignation et la condamnation de tous. Les symptômes de toxicité décrits dans la note verbale du 14 septembre dernier du représentant des Etats-Unis d'Amérique [A/36/509] correspondent à ceux décrits par le Ministère de la santé du Kampuchea, le 10 avril 1981 [A/36/254].

138. Les souffrances du peuple du Kampuchea sont indicibles, ses malheurs sans bornes. Ils sont à la mesure de la volonté démoniaque des expansionnistes de Hanoi d'intégrer, coûte que coûte, le Kampuchea, même vidé de sa population, dans l'empire vietnamien, sous l'enseigne de la « Fédération indochinoise », qui doit englober également le Laos.

139. Faute d'une victoire d'une guerre éclair qui devrait aboutir à la destruction rapide et totale de la direction du Kampuchea démocratique, les expansionnistes de Hanoi sont maintenant confrontés à une situation où ils ne peuvent l'emporter militairement. Dans la poursuite de leur objectif fondamental, qui est la liquidation du Kampuchea démocratique, les expansionnistes de Hanoi s'emploient activement à attaquer le statut légal de l'Etat du Kampuchea démocratique et à éliminer sa direction de la scène internationale, dans l'espoir que sa liquidation sur le plan militaire suivra. Déjà avant leur invasion du 25 décembre 1978, ils ont procédé sans succès à de nombreuses tentatives d'assassinat, de coups d'Etat et de déstabilisation pour éliminer cette direction parce qu'ils savent qu'elle est, avant tout, profondément patriote, déterminée à préserver, coûte que coûte, l'existence du Kampuchea en tant que nation indépendante et, pour cela, fermement opposée à toutes leurs manœuvres visant à absorber le Kampuchea dans la « Fédération indochinoise ». Aujourd'hui, devant l'impasse de leur invasion, ils ont recours à de nombreuses mises en scène et manœuvres dans l'espoir de réaliser, par la voie diplomatique, cet objectif si longtemps convoité. Ils escomptent que si on leur permet d'arriver à cette fin, des marchandages pourront alors s'ouvrir, qui leur assureront, d'une manière ou d'une autre, les fruits de leur invasion au Kampuchea et la poursuite de leur stratégie d'expansion en Asie du Sud-Est.

140. A cet effet, ils multiplient leurs campagnes de calomnies contre le Kampuchea démocratique et tentent d'imposer à la communauté internationale l'administration vietnamienne de Phnom Penh, issue de leur invasion du Kampuchea, en invoquant les mascarades d'« élections » et de « constitution » qui n'ont pu tromper personne, sinon eux-mêmes. A cet égard, la Conférence internationale sur le Kampuchea a clairement précisé que, tant que les forces étrangères n'auront pas été retirées du Kampuchea, il est impossible, pour le peuple kampuchéen, d'exprimer sa volonté dans le cadre d'élections libres.

141. Ainsi, quoi que fassent les expansionnistes de Hanoi, ils ne pourront jamais changer la nature de leur

administration installée à Phnom Penh, qui n'est que l'ombre des forces d'occupation et, en tant que telle, disparaîtra dès l'instant où toutes ces forces auront été retirées du Kampuchea. Le peuple du Kampuchea ne connaît que trop bien les hommes de paille que Hanoi a mis en place à Phnom Penh à la pointe des baïonnettes après les avoir nourris et éduqués depuis 1954 dans le cadre de la réalisation de la stratégie de la « Fédération indochinoise ».

142. Parallèlement à ces vaines tentatives de légitimer leur invasion du Kampuchea, les dirigeants de Hanoi s'emploient activement, d'une part, à semer la dissension dans le rang des pays de l'ANASE et des autres pays épris de paix et de justice, qui soutiennent la juste lutte du peuple du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique et, d'autre part, à poursuivre leurs manœuvres éculées tendant à enterrer le problème du Kampuchea par la tenue d'une prétendue conférence régionale, tout en continuant à brandir la soi-disant menace chinoise. Ils persistent à jouer ce jeu habituel du voleur qui crie « au voleur ! » avec un cynisme d'autant plus odieux que ce jeu vise à couvrir un génocide qui menace une nation et un peuple dans leur existence même.

143. Conformément à leur tactique habituelle, les expansionnistes de Hanoi croient pouvoir user cette fois-ci encore de la patience des gouvernements épris de paix et de justice qui ne se sont laissés ni intimider par leur menace, ni bernés par leurs allégations ou promesses trompeuses. Ils croient pouvoir jouer sur la lassitude pour amener la communauté internationale à accepter leur occupation du Kampuchea comme un fait accompli et se soustraire ainsi à l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea³ pour une solution du problème du Kampuchea, fondée sur le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea et le rétablissement du peuple du Kampuchea dans son droit inaliénable de décider lui-même de son avenir.

144. Les dirigeants de Hanoi feignent le dialogue et déclarent maintenant qu'ils soutiennent la Déclaration de Kuala Lumpur⁴, publiée le 27 novembre 1971, à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE sur la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, alors qu'ils l'ont toujours énergiquement combattue, notamment à la cinquième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo en 1976. Qui peut encore croire ceux-là mêmes qui, hier encore, se considéraient comme le bastion avancé du socialisme en Asie du Sud-Est et qualifiaient les pays de l'ANASE de « valets des impérialistes américains »? Qui peut croire ceux-là mêmes qui ont violé impudemment les accords de Genève de 1954, les accords de 1962 sur le Laos, les engagements solennels faits en 1967 de respecter les frontières et l'intégrité territoriale du Kampuchea, et les accords de Paris de 1973?

145. Les calomnies, sophismes et manœuvres des expansionnistes de Hanoi ne pourront pas détourner l'attention de la communauté internationale du danger et de la menace qu'ils représentent pour la région et aussi pour le monde, à cause de la concordance étroite de leur stratégie expansionniste régionale avec la stratégie expansionniste globale soviétique.

146. Si, aujourd'hui, ce danger et cette menace n'ont pu encore se développer dans toute leur ampleur, c'est que la lutte du peuple du Kampuchea, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique et du Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea, se poursuit résolument et a acculé l'ennemi vietnamien dans des difficultés inextricables au Kampuchea, chez lui et sur le plan international. Ainsi, la lutte du peu-

ple du Kampuchea est certes une lutte pour sa survie, mais elle constitue aussi une contribution à la préservation de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région et dans le monde. Si cette lutte vient un jour à cesser, il ne fait pas de doute que l'empire vietnamien se consolidera. Il reprendra son souffle et, ses forces recouvrées, il affirmera de nouveau sa volonté de domination et d'expansion, une politique qu'il cherche aujourd'hui à cacher pour des raisons de circonstances. L'équilibre des forces dans la région et dans le monde en sera modifié d'une façon telle que rien ne pourra plus empêcher cet empire, soutenu par la grande puissance expansionniste, de pousser ses tentacules sur les autres parties convoitées de l'Asie du Sud-Est.

M. Thunborg (Suède), vice-président, prend la présidence.

147. Mais à ressasser les mêmes antiennes dans le vain espoir d'obtenir par la voie diplomatique ce qu'ils ne peuvent réaliser sur le champ de bataille, les expansionnistes de Hanoi montrent par là même leur faiblesse. Ils montrent que leur marge de manœuvre se réduit. La vérité qu'ils ne peuvent plus cacher est que leur aventure militaire au Kampuchea engloutit chaque jour inexorablement dans un grouffre sans fond leurs ressources humaines, financières et économiques. Les difficultés au Viet Nam, tant sur le plan politique qu'économique, sont connues du monde entier. Rien ne pourra y remédier, même l'aide soviétique massive, et cela tant que les autorités de Hanoi persisteront dans leur ambition expansionniste et annexionniste au Kampuchea et en Asie du Sud-Est.

148. Notre lutte n'est nullement une lutte pour le triomphe d'une idéologie. C'est une lutte pour la survie de notre nation et de notre peuple. La tâche historique qui nous incombe est lourde.

149. Pour mener à bien une telle lutte difficile et pleine de sacrifices contre un ennemi acharné à nous exterminer, le Gouvernement du Kampuchea démocratique et le Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea ont clairement déclaré qu'ils désirent sincèrement que toutes les forces nationales y participent et en partagent la responsabilité. Depuis le début de 1979, ils se sont employés sans compter pour unir toutes ces forces nationales sans tenir compte de leur passé ni de leurs affiliations ou tendances politiques pour combattre, par tous les moyens, l'ennemi commun.

150. Animés par un patriotisme des plus élevés et leur désir sincère d'union nationale, et plaçant les intérêts de la survie de la nation kampuchéenne au-dessus de tout, ils demeurent prêts à associer toutes les forces nationales dans la direction des affaires de l'Etat du Kampuchea démocratique; et cela bien qu'ils représentent l'Etat légal et légitime du Kampuchea et constituent la seule force qui, depuis trois ans, dirige avec efficacité et succès la lutte du peuple du Kampuchea et de son armée nationale, de sorte que les forces vietnamiennes d'invasion sont irrémédiablement enlisées sur le champ de bataille.

151. C'est dans cet esprit que le Gouvernement du Kampuchea démocratique a signé à Singapour la Déclaration commune, publiée le 4 septembre 1981 à l'issue d'une réunion tripartite, qui affirme le désir des parties nationales signataires de « former un gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique afin de poursuivre la lutte sous toutes ses formes pour libérer le Cambodge des agresseurs vietnamiens » [A/36/498, annexe].

152. Ce futur gouvernement de coalition tripartite du Kampuchea démocratique sera la continuation de l'actuel Gouvernement du Kampuchea démocratique et sera constitué dans le cadre de l'Etat du Kampuchea démocratique. Il doit avoir pour objectif d'accroître les forces combattant les envahisseurs vietnamiens, de renforcer, entre

toutes les formes de lutte militaire, politique et diplomatique, la coordination étroite qui a permis d'obtenir jusqu'ici des succès sur tous les plans, et enfin de mobiliser encore plus le soutien et l'aide internationaux à notre juste lutte.

153. Il est évident que l'ennemi vietnamien continuera à tout faire pour empêcher cette union nationale, et, même après sa concrétisation, il fera tout pour la briser. C'est pourquoi le Gouvernement du Kampuchea démocratique n'acceptera et ne fera rien qui puisse affaiblir la lutte actuelle ou entraver son essor ou encore ouvrir une brèche quelconque au profit des manœuvres vietnamiennes.

154. Nous appelons de tous nos vœux la constitution rapide d'un gouvernement de coalition. La délégation du Kampuchea démocratique au Comité spécial tripartite chargé d'étudier les principes et les moyens permettant de constituer le gouvernement de coalition a reçu les instructions nécessaires pour mobiliser tous ses efforts dans ce sens.

155. La tâche du Comité spécial tripartite est difficile. Il est indispensable qu'il puisse travailler dans une atmosphère sereine, qui facilite une compréhension mutuelle et une conclusion rapide de ses travaux.

156. L'union solide et durable de toutes les forces nationales pour la réalisation de laquelle nous continuerons à œuvrer sans relâche n'est pas seulement fondée sur les impératifs du moment. Elle représente la meilleure garantie pour la survie et la pérennité même du Kampuchea en tant que nation indépendante et souveraine conservant sa culture et sa civilisation plurimillénaires.

157. Placé par la géographie et l'histoire immédiatement à côté d'un voisin aussi ambitieux, arrogant et dévorant qu'est la République socialiste du Viet Nam devenue le pion de l'expansionnisme global en Asie du Sud-Est, le peuple du Kampuchea n'a d'autre voie à suivre que celle de l'union sincère et loyale de toutes ses couches sociales, quelles que soient leurs appartenances ou tendances politiques. Seule une telle union permettra, après la libération du territoire national, de reconstruire et de défendre le pays, d'empêcher que le Kampuchea ne connaisse à son tour le sort tragique des 65 000 km² de son territoire situé dans la plaine fertile du delta du Mékong, qui constituait le Kampuchea Krom et qui est aujourd'hui absorbé par le Viet Nam.

158. Dans ce but, le Gouvernement du Kampuchea démocratique et le Front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea s'en tiendront fermement et loyalement à leur programme politique actuel⁵ et à leur proposition d'une base politique commune en cinq points, en date du 30 juin 1981, dans laquelle il est spécifié, entre autres, que :

« Après le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea, des élections générales et libres, au scrutin secret et direct, seront organisées en dehors de toutes coercitions venant de toutes forces armées ou autres forces et ce, sous la stricte et entière supervision de l'Organisation des Nations Unies.

« Ces élections auront pour objet d'élire une assemblée nationale.

« Cette assemblée nationale établira une constitution qui déterminera le régime politique du Kampuchea, un régime parlementaire qui ne construira ni le socialisme ni le communisme.

« Le Kampuchea demeurera indépendant, pacifique, neutre et non aligné, et ne tolérera aucune base militaire étrangère sur son territoire.

« Cette assemblée nationale choisira un gouvernement national.

« Ce gouvernement organisera une armée nationale pour défendre le pays. » [Voir A/36/367, annexe.]

159. Le Kampuchea aura donc un régime parlementaire libéral, respectueux des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, auxquels le Kampuchea démocratique a souscrit le 17 octobre 1980.

160. Plus que quiconque, le peuple du Kampuchea souhaite la fin immédiate de ses souffrances causées par cette guerre d'agression, souffrances qu'il n'a que trop endurées. S'il doit encore surmonter des difficultés, consentir des sacrifices et persévérer dans la lutte actuelle sur le terrain, c'est parce que l'ennemi le lui impose. L'utilisation de la force armée brutale a toujours été le constant et principal recours de Hanoi. Les négociations ne sont pour lui que feintes et manœuvres dilatoires. Les expériences et les leçons du passé ont montré que les concessions aux exigences de Hanoi n'ont pas réussi à modifier ses objectifs stratégiques. Bien au contraire, elles n'ont fait que l'encourager dans la poursuite de ses visées expansionnistes. Seules les pressions coordonnées sur les plans militaire, politique, économique et diplomatique arriveront à l'amener à la raison.

161. Parallèlement aux combats sur le terrain, le Gouvernement du Kampuchea démocratique recherche activement sur le plan international les voies et moyens permettant de hâter la fin des souffrances du peuple du Kampuchea et de satisfaire ses profondes aspirations à vivre en paix, dans l'indépendance, l'honneur et la dignité nationale.

162. La condition *sine qua non* d'un règlement juste et durable du problème du Kampuchea ne peut être que le retrait total des troupes vietnamiennes du Kampuchea, qui permettra au peuple du Kampuchea d'exercer son droit inaliénable de décider de sa propre destinée sans aucune ingérence étrangère, de rétablir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea, et, par voie de conséquence, de ramener la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est. Ce sont là des exigences conformes aux dispositions des résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale et à la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea³.

163. Tenter, comme persistent à le faire les expansionnistes de Hanoi et leurs partisans, de transformer le problème du Kampuchea en un « problème régional » relève d'un tour de prestidigitation qui ne mystifie plus personne. Rien ne pourra plus masquer le fait que le problème du Kampuchea n'est ni un problème de décolonisation ni celui d'un territoire sous tutelle de l'ONU, mais celui né de l'agression vietnamienne contre un Etat souverain, non aligné et Membre de l'ONU, et que cette agression — comme celle contre l'Afghanistan — s'inscrit comme une partie intégrante de la stratégie expansionniste globale pour la domination mondiale. La Conférence internationale sur le Kampuchea a bien souligné ce caractère de l'agression des expansionnistes de Hanoi et ce caractère international du problème du Kampuchea.

164. Dans le contexte où les expansionnistes globaux et régionaux continuent à avancer leurs pions sur l'échiquier mondial et à interpréter à sens unique la « détente », une juste solution du problème du Kampuchea fondée sur le respect de sa souveraineté et de la Charte des Nations Unies contribuera à paver la voie pour la solution d'autres problèmes internationaux en suspens, tel celui de l'Afghanistan. Elle montrera en même temps que, dans l'épreuve qui s'engage à présent entre les forces agressives de l'expansionnisme et les forces éprises de paix, rien ne pourra triompher de la volonté des forces éprises de paix lorsque cette volonté s'affirme. Elle contribuera également à conjurer les signes avant-coureurs d'une troisième conflagration mondiale.

165. Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer les sincères remerciements du peuple du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique aux pays de l'ANASE pour la part historique qu'ils ont prise dans la défense non seulement de l'indépendance et de la survie du peuple du Kampuchea, mais aussi de la cause de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et dans le monde. Inscrite dans le cadre de la Charte des Nations Unies et répondant aux profondes et légitimes aspirations de nos peuples qui souhaitent voir s'établir en Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité, cette noble action des pays de l'ANASE revêt une haute portée morale et politique. Notre peuple et notre gouvernement sauront rester dignes de leur confiance et de leur solidarité.

166. Ma délégation voudrait saisir aussi cette occasion pour renouveler ses remerciements aux autres pays épris de paix et de justice qui ont non seulement apporté leur soutien actif à la juste cause nationale du Kampuchea, mais également déployé d'intenses efforts pour trouver une solution juste et durable au problème du Kampuchea. Leur solidarité chaleureuse restera inscrite dans le cœur de notre peuple.

167. Avant de terminer, qu'il me soit permis, en cette année du vingtième anniversaire de la naissance du mouvement des pays non alignés, de réaffirmer une nouvelle fois que le Kampuchea démocratique et son peuple demeurent toujours fidèles aux principes du non-alignement, comme à ceux de la Charte des Nations Unies. Malgré les vicissitudes que lui imposent les expansionnistes pour le vider de sa substance et l'atteler à leur char de domination mondiale, notamment depuis la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre 1979, le mouvement des pays non alignés a montré, par la lutte déterminée de l'immense majorité de ses membres, qu'il survivra à ses illustres pères fondateurs et que les principes du non-alignement continueront à guider et à illuminer la voie des peuples et des pays épris d'indépendance, de paix et de progrès. Les récentes prises de position du mouvement adoptées à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février 1981, en solidarité avec la juste lutte des peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan — victimes des guerres d'agression et d'occupation —, sont à son honneur et augurent bien de son avenir, en dépit des obstacles à surmonter.

168. Par sa présente lutte contre les expansionnistes vietnamiens, mon pays apporte non seulement une contribution à la défense des principes de la Charte, mais aussi à la cause du mouvement du non-alignement, dont il est l'un des membres fondateurs.

169. M. AL-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Je suis très heureux d'adresser à M. Kittani, au nom du Koweït, nos très sincères félicitations à l'occasion de son éléction à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Son éléction est un témoignage de la haute estime dont il jouit dans les milieux internationaux, car il est un homme d'une grande expérience et d'une compétence remarquable. La confiance que l'Assemblée générale a placée en lui est une marque non seulement de reconnaissance de ses qualités personnelles mais aussi d'appréciation symbolique de la communauté internationale pour le rôle joué par l'Etat frère de l'Iraq dans l'instance internationale. Nous sommes très heureux que nos séances soient présidées par un homme ayant une grande et longue expérience des activités de l'Organisation mondiale, un homme qui a joué un rôle remarquable dans le soutien des principes et objectifs de la Charte. En lui souhaitant plein succès à la présidence de cette session, je

voudrais rendre hommage à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, président de la trente-cinquième session et de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui a fait preuve d'une compétence et d'une sagesse remarquables.

170. Je voudrais également rendre hommage, au nom du Koweït, au Secrétaire général pour ses efforts en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales, et lui dire combien nous apprécions sa diplomatie discrète de même que la façon remarquable avec laquelle il use de ses bons offices pour permettre le relâchement des tensions dans diverses parties du monde.

171. Le Koweït, qui estime que cette organisation internationale représente véritablement la communauté des nations, voudrait féliciter l'Etat de Vanuatu et l'Etat du Belize qui se sont joints à l'Organisation. Nous voudrions également dire notre conviction que ces nouveaux membres rempliront leurs engagements internationaux et partageront avec nous le fardeau des responsabilités internationales, avec beaucoup de compétence.

172. La situation internationale actuelle est caractérisée par des signes de détérioration dans les relations internationales. Nous voyons dans ces signes une menace pour la politique de détente qui constituait auparavant l'une des garanties les plus encourageantes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dont l'absence nous ferait revenir à la guerre froide qui, naguère, nous avait amenés à la politique dangereuse du « bord du gouffre ».

173. Nous constatons également avec regret que l'on revient à la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, et que cela coïncide avec une aggravation des crises économiques mondiales et l'expansion des zones de misère et de famine dans le monde.

174. En outre, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de diverses nations sont menacées par le conflit qui existe entre les grandes puissances. Il est regrettable de constater que le concept élevé de la force du droit en tant que source de paix est maintenant remplacé par un concept nouveau et dangereux qui s'appuie sur la force militaire en tant que source de légitimité et instrument efficace dans les relations internationales.

175. La tendance à recourir à la menace ou à l'emploi de la force militaire a considérablement augmenté, au point de s'accompagner, dans certains cas, d'une intervention et d'une occupation militaires. Cela semble nous ramener à la loi de la jungle et la diplomatie de la canonnière, qui étaient à la base des relations entre nations au cours des siècles d'obscurantisme, et nous éloigner de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

176. Sentant le danger de la situation mondiale actuelle, le Koweït lance un appel pour que l'on prenne rapidement des mesures en vue d'améliorer les relations internationales, d'éliminer les causes de tension et de traduire dans les faits les principes de la Charte des Nations Unies. Le Koweït se prononce également pour la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, à laquelle participeraient toutes les nations et qui serait suffisamment préparée pour garantir un degré considérable de succès.

177. La situation dans notre continent asiatique n'est pas meilleure qu'ailleurs dans le monde, étant donné la concurrence sans cesse croissante entre les grandes puissances, et en particulier l'Union soviétique et les Etats-Unis, sur le plan de la présence militaire dans l'océan Indien et dans la mer d'Arabie. On est également témoin de la présence de flottes militaires de plus en plus près de notre région, sous des prétextes que notre peuple ne saurait accepter.

178. Depuis le début, le Koweït a soutenu les efforts en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix. Nous sommes reconnaissants au Comité spécial de l'océan Indien de tous les efforts réalisés jusqu'à présent pour préparer la tenue d'une conférence sur cette question qui, nous l'espérons, aura lieu le plus tôt possible.

179. Les pays de la région de l'océan Indien ont beaucoup souffert dans le passé des conflits entre grandes puissances. Cela nous a amenés à comprendre les dangers inhérents aux activités de ces grandes puissances. L'heure est donc venue de conclure un accord international proclamant l'océan Indien zone de paix.

180. Le Koweït souscrit fermement à l'idée de la coopération régionale entre nations, étant donné que cette coopération entre Etats d'une région ayant les mêmes idées joue un rôle dans le relâchement des tensions qui pourraient surgir dans cette région. Elle accroît également les possibilités d'exploitation idéale des ressources naturelles et la garantie du développement économique des pays de la région d'une manière plus scientifique et coordonnée. Les Etats du golfe Arabique, guidés par leur foi en ce principe, ont donc pris une mesure constructive en créant le Conseil de coopération du golfe qui, comme le stipule la charte du Conseil « vise à atteindre un degré plus élevé de coordination et d'intégration dans tous les domaines et à forger des liens plus étroits entre ses membres ».

181. Nous sommes convaincus que ce Conseil sera un facteur efficace de stabilité dans la région et contribuera à décourager l'intervention étrangère dans des questions qui ne concernent que les Etats du golfe.

182. Le Koweït croit que la responsabilité de la sécurité et de la protection du golfe incombe aux seuls Etats du golfe. En conséquence, nous nous opposons à toute politique cherchant à tromper les gens en leur faisant croire que la région a besoin d'une certaine présence militaire étrangère, qu'il s'agisse de ce qu'on appelle la force de déploiement rapide ou de certaines installations militaires dans des zones données. Le Koweït est convaincu que la propagation de telles idées est nuisible à la stabilité de cette région vitale du monde et crée une concurrence indésirable entre les superpuissances dans notre voisinage.

183. Le monde souffre aujourd'hui plus que jamais d'un nombre croissant de problèmes internationaux dont dépendent la paix mondiale et l'avenir de l'humanité. La détérioration persistante de la situation en Afghanistan ne constitue pas seulement une menace directe pour la sécurité et la souveraineté des pays voisins, mais aussi pour celles du monde entier. En conséquence, nous demandons que l'on redouble d'efforts pour trouver une solution juste et pacifique à la crise d'Afghanistan, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale qui demandent le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et qui appuient le droit du peuple afghan à l'autodétermination et à la création d'un système politique qui lui convienne, sans intervention étrangère. Nous appuyons également le droit des réfugiés afghans de revenir dans leur pays, comme le demande la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, publiée lors de leur conférence, qui s'est tenue à New Delhi, en février 1981 [voir A/36/116 et Corr. 1, annexe].

184. Nous sommes aussi gravement préoccupés par la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran et nous espérons que les efforts de paix se poursuivront pour mettre fin à cette guerre de façon à garantir la paix, la légalité et la justice.

185. Il y a quelques jours à peine, l'Assemblée générale a achevé la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la question de Namibie. Elle a adopté la résolution ES-8/2 condamnant l'Afrique du Sud pour son

contrôle et son occupation continue de ce territoire et a réaffirmé les principes que nous avons toujours défendus et que l'Afrique du Sud ne cesse de méconnaître.

M. Kittani (Iraq) reprend la présidence.

186. Nous estimons que les cinq pays occidentaux, notamment les Etats-Unis, doivent s'acquitter des responsabilités historiques qu'ils ont acceptées et doivent exercer une pression efficace sur l'Afrique du Sud pour que celle-ci applique la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

187. Nous voudrions également dire notre appui à l'égard de la majorité noire en Afrique du Sud et que nous sommes solidaires de sa dure lutte contre la politique répugnante d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, et dont la persistance constitue une tâche infâmante pour l'humanité tout entière. En conséquence, le Gouvernement du Koweït appuie l'adoption de sanctions globales contre le régime raciste pour le contraindre à respecter les résolutions des Nations Unies.

188. Il ne fait aucun doute que la tension actuelle dans les relations entre les deux superpuissances et le fait qu'elles s'éloignent de la politique de détente entraîneront une concurrence acharnée qui, une fois encore, visera à la polarisation d'un grand nombre de petits Etats pour les entraîner dans tel ou tel bloc, de l'Est ou de l'Ouest. Cela augmentera sans aucun doute les responsabilités des pays non alignés qui devraient avoir comme première priorité l'idée de s'opposer aux alliances, à la polarisation et à la création de bases militaires ou de zones d'influence.

189. Les pays non alignés ont célébré récemment le vingtième anniversaire de la première conférence au sommet de leur mouvement qui a joué, et continue de jouer, un rôle essentiel et fondamental dans l'organisation du monde troublé d'aujourd'hui.

190. Bien que le chemin du non-alignement ait toujours été parsemé de difficultés, la politique du non-alignement a survécu et a prouvé sa vigueur au cours des 20 dernières années. Je voudrais également me féliciter des efforts de ces Etats, qui ont cherché à apporter des modifications fondamentales dans les institutions internationales telles que l'élimination des vestiges du colonialisme, le règlement des différends entre nations de ce groupe par des méthodes pacifiques, l'élimination des circonstances économiques et sociales injustes, la sauvegarde des valeurs spirituelles et humaines et le renforcement de l'esprit démocratique dans les relations internationales.

191. Toute discussion des nobles idéaux de la Charte des Nations Unies, des droits de l'homme ou des principes de justice sera dénuée de sens tant que la crise du Moyen-Orient et sa cause principale — la cause du peuple palestinien qui a souffert du déplacement, de l'oppression, du dépouillement et du déni de ses droits nationaux depuis plus de trois décennies — ne seront pas résolues.

192. C'est une cruelle ironie qu'une superpuissance, investie d'une responsabilité internationale particulière en sa capacité de membre permanent du Conseil de sécurité créé à l'origine pour préserver la paix et la sécurité internationales, à savoir les Etats-Unis, alimente et foment la plus grande crise de notre époque qui menace la paix et la sécurité internationales dans une des régions les plus importantes et les plus sensibles du monde, le Moyen-Orient.

193. S'il n'y avait pas eu l'appui continu et l'aide des Etats-Unis et leur répugnance à adopter une politique équilibrée qui tiendrait compte des intérêts de toutes les parties, dans le cadre des principes reflétant les vœux de la communauté internationale, la justice internationale, la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël n'aurait pas été en mesure de poursuivre son occupation des territoires

arabes ou de continuer à refuser au peuple palestinien ses droits légitimes et nationaux.

194. La détérioration de la situation au Liban représente un drain pour l'effort arabe commun visant à établir la paix au Moyen-Orient. Le Koweït, avec les Etats arabes frères du Comité supérieur arabe du suivi, ont fait des efforts considérables pour parvenir à la paix et à la stabilité au Liban et pour maintenir sa sécurité, sa souveraineté, son indépendance, son intégrité territoriale et son unité sous son autorité légitime. Nous espérons que ces efforts seront fructueux. Nous poursuivrons ces efforts jusqu'à ce que la situation redevienne normale et pacifique dans la région. Cependant, nous croyons que la garantie principale pour la restauration de la paix au Liban est la cessation des pratiques israéliennes d'agression, des tentatives faites par Israël pour intervenir dans les affaires libanaises ainsi que la cessation de ses attaques brutales contre le peuple libanais innocent et ses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

195. L'attaque, en juin dernier, des installations nucléaires irakiennes a dévoilé une nouvelle dimension dans les desseins israéliens. Cette attaque constitue une agression contre les droits de toutes les nations et les aspirations de tous les peuples, qui souhaitent développer leurs économies aux fins du développement et utiliser leurs ressources à des fins de progrès et de prospérité.

196. Les Etats-Unis sont investis d'une responsabilité spéciale et doivent mettre fin aux actes irresponsables d'Israël, car leur appui permanent a fait de ce pays la plus grande source de danger pour la sécurité de la région.

197. D'autre part, la question de Palestine demeure la charnière au Moyen-Orient, et tant que cette question ne sera pas résolue de façon à sauvegarder les droits nationaux et légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination et à créer son propre Etat, la situation générale au Moyen-Orient ne changera pas; en fait, elle deviendra de plus en plus dangereuse et explosive, comme l'ont prouvé les événements de ces derniers mois.

198. L'histoire prouve que nous avons raison de dire, depuis la signature des accords de Camp David, que ce processus n'ouvrirait pas la voie de la paix au Moyen-Orient et qu'il ne faisait que compliquer la situation. L'allégation que l'on entend encore répéter, selon laquelle il n'y aurait pas d'autre solution pour la paix, s'est révélée fautive car la paix n'a pas été réalisée et les desseins expansionnistes d'Israël et son attitude agressive n'ont pas diminué. Nous sommes convaincus que les éléments suivants sont impératifs pour réaliser une paix véritable au Moyen-Orient.

199. Premièrement, la participation des principales parties intéressées à toute solution. La partie la plus importante est l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien. Le loyalisme total exprimé par le peuple palestinien à l'égard de cette organisation, notamment par des citoyens de la Rive occidentale et de la Bande de Gaza qui, en dépit des efforts et des pressions brutales de l'occupation, ont résisté à toutes les tentatives de porter atteinte à leur loyalisme à l'égard de l'organisation, est une réponse catégorique à tous ceux qui en doutaient. Ce fait a été reconnu par la plupart des Etats Membres. Les faits prouvent aussi qu'il n'y a pas d'autre solution que de reconnaître que l'OLP existe et qu'elle jouit de l'appui plein et entier du peuple palestinien.

200. Deuxièmement, le retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés y compris la Ville sainte de Jérusalem. Le prétexte de besoins de sécurité invoqué par Israël pour masquer ses desseins expansionnistes est un argument sans consistance et ne trompe personne.

201. Troisièmement, comme les autres peuples du monde, le peuple palestinien doit exercer son droit à l'autodétermination et son droit à créer son propre Etat indépendant. Il convient également de garantir le droit des réfugiés palestiniens à rentrer dans leurs foyers, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

202. Un nouvel événement s'est produit récemment dans les relations entre les Etats-Unis et Israël; c'est ce que l'on appelle la « coopération stratégique » entre les deux pays. Cette coopération, pensons-nous, aura des effets négatifs et ne fera que dresser de nouveaux obstacles aux efforts visant à réaliser la paix au Moyen-Orient.

203. A ce propos, le Koweït voudrait déclarer ce qui suit.

204. Premièrement, cette coopération est, selon nous, un genre d'aventure maladroite sous prétexte de faire face à une menace imaginaire que les Etats-Unis et Israël voudraient imposer à notre région. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de dissiper cette illusion qui a pris des proportions démesurées, car cela ne ferait que brouiller les cartes et entraîner toute la région dans une guerre nouvelle avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité mondiales.

205. Deuxièmement, cette coopération ferait de la région du Moyen-Orient une fois encore le centre des alliances, des sphères d'influence et de la guerre froide; les conséquences peseraient sur l'engagement des nations arabes à la politique de non-alignement qui est indispensable pour nos peuples.

206. Troisièmement, cette coopération compromettra l'équilibre nécessaire à la politique d'une puissance qui joue un grand rôle dans les efforts visant à résoudre la crise du Moyen-Orient.

207. Nous pensons que la responsabilité de rejeter cette nouvelle coopération stratégique et d'y résister ne doit pas être uniquement assumée par les Etats du Moyen-Orient mais également par toutes les nations éprises de paix, car la responsabilité de la paix et de la sécurité mondiales est une responsabilité collective.

208. Au cours des 20 dernières années, le monde s'est libéré de la colonisation politique et il doit maintenant se libérer de l'impérialisme économique. Nous nous rallions à ce mouvement dans lequel le Koweït a joué un rôle important. Toutefois, je voudrais dire qu'il est inévitable de trouver une solution à la question de la justice politique inhérente au problème palestinien avant d'assumer le rôle économique auquel nous aspirons. La justice politique est la pierre angulaire de la justice économique. Toute négociation sur la justice socio-économique dans le monde dans son ensemble ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau si la justice politique n'était pas réalisée dans notre partie du monde. La persistance d'une question de Palestine en suspens porterait indubitablement atteinte à ce rôle car cette question épuise une grande partie de nos énergies.

209. La situation économique mondiale est marquée par un accroissement des taux d'inflation dans tous les pays du monde, une hausse du produit national inférieure à l'accroissement de la population, un accroissement du taux de chômage, une hausse des taux d'intérêt et une augmentation de la dette extérieure.

210. Les pays avancés doivent assumer la responsabilité de la solution des problèmes économiques des pays en développement; en effet, ce sont eux qui sont responsables de la récession économique mondiale actuelle.

211. La convocation de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, à Caracas en mai 1981, à la veille de l'échec des efforts préparatoires en vue de lancer des négociations globales, a encouragé ces pays à rechercher les voies et

moyens de développer leurs économies sur la base de la coopération.

212. Nous appuyons les efforts de la communauté mondiale visant à préserver l'énergie. Mais nous voudrions mentionner que la responsabilité de satisfaire les besoins énergétiques du monde n'incombe pas aux seuls pays producteurs de pétrole. Les pays avancés devraient chercher plus sérieusement à mettre en valeur des sources d'énergie de remplacement et coopérer avec les pays en développement pour se livrer à l'exploration de ces ressources. Les nations avancées ont indubitablement les ressources et les capacités techniques et humaines nécessaires pour atteindre ces objectifs.

213. Le Koweït et d'autres pays arabes et en développement ne ménagent aucun effort pour aider la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer à sortir de son impasse actuelle, une impasse qui persistera à moins que les obstacles aux investissements en matière de ressources mondiales des océans et à leur utilisation rationnelle en faveur de cette génération et des générations futures ne soient éliminés.

214. Le Koweït prend note de l'importance qu'il y a à ce que le Gouvernement des Etats-Unis participe sérieusement aux négociations actuelles pour que la Conférence ne perde pas l'élan acquis au cours des sessions passées. Nous espérons que la nouvelle Administration des Etats-Unis changera d'attitude quant aux négociations futures pour que la Conférence puisse préserver les réalisations qui sont le résultat de 10 années d'efforts intenses, et terminer ses délibérations en 1982.

215. En conclusion, je voudrais formuler les meilleurs vœux de succès pour cette session importante; elle doit contribuer à faire appliquer sur le plan pratique les résolutions et recommandations des sessions précédentes, ce qui nous permettra de réaliser les espoirs que l'on a placés en elles.

216. M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre élection en qualité de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est heureuse de voir cette chaire occupée par un représentant d'un pays frère, la République d'Iraq, avec lequel mon pays entretient des relations fraternelles et privilégiées.

217. Votre compétence, votre talent d'habile diplomate et votre grande expérience nous permettront, j'en suis persuadé, de conduire nos travaux avec succès.

218. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui, avec compétence et dévouement, a tant œuvré pour la recherche de solutions satisfaisantes aux nombreux problèmes qui se sont posés durant son mandat.

219. Je voudrais également exprimer mes vives félicitations de bienvenue à la République de Vanuatu et au Belize. Je suis convaincu que ces deux pays trouveront auprès de cette auguste assemblée soutien et assistance.

220. Enfin, je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général pour ses inlassables efforts en vue de s'acquitter de ses tâches difficiles afin de préserver les idéaux pour lesquels notre organisation a été fondée. Nous louons sa persévérance sans faille dans l'accomplissement de ses devoirs en tant que gardien des principes de la Charte.

221. Chaque année, l'Assemblée générale s'ouvre sur une nouvelle session qui une fois de plus nous rassemble animés de grands espoirs et d'une ferme détermination dans le but de promouvoir la paix, la solidarité entre les peuples et la coopération internationale.

222. Conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies, la République de Djibouti a choisi de poursuivre une politique basée sur la préservation de son indépendance, la sauvegarde de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de sa liberté et de son identité nationale. Nous nous efforçons d'harmoniser les efforts nationaux et internationaux dans un esprit de coopération et de compréhension à l'égard de toutes les nations, car de tels efforts pourraient préparer un terrain propice à un meilleur développement de la paix et de la prospérité.

223. Au moment où s'ouvre la trente-sixième session de l'Assemblée générale, malgré la dégradation de la situation économique internationale, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1^{er} au 14 septembre 1981, a suscité un immense espoir en permettant à la communauté internationale de prendre conscience de la gravité des problèmes qu'affrontent ces pays. Il n'en demeure pas moins que les mesures adoptées par cette conférence¹ doivent s'inscrire dans le cadre de la stratégie internationale du développement, qui vise à instaurer un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

224. L'économie djiboutienne est caractérisée par sa faiblesse : il existe en effet un taux élevé d'urbanisation, les secteurs industriel et agricole sont quasi inexistantes, les activités de subsistance sont réduites. Cette précarité est due notamment à la prépondérance du secteur tertiaire qui dépend très lourdement de la conjoncture internationale. L'afflux massif de la population qui a suivi notre indépendance — réfugiés, immigrés, sinistrés de la sécheresse et exode rural — nous pose des problèmes aigus dans tous les domaines socio-économiques.

225. En effet, après une sécheresse qui a sévi durant trois années et qui a fait déplacer plus du tiers de notre population rurale que le gouvernement a regroupée dans des camps pour subvenir à ses besoins, des inondations, cette année, sont venues aggraver notre situation économique.

226. La République de Djibouti, avec une population nationale de 450 000 habitants, a accueilli un grand nombre de réfugiés qui représentent aujourd'hui 15 p. 100 de sa population et avec qui elle partage ses maigres ressources sans regret et avec dignité, cela dans l'accomplissement de ses responsabilités internationales et humanitaires.

227. La République de Djibouti a choisi dans le cadre de sa politique nationale d'accorder la priorité à tous les projets qui lui permettent de s'engager dans le processus d'un développement social et économique de façon à assurer à chacun la jouissance de ses droits sociaux, économiques et politiques sans entrave dans les limites de ses ressources et dans l'intérêt de tout le peuple.

228. Mais, pour pouvoir réaliser ces objectifs de développement, l'aide et le concours de la communauté internationale nous sont nécessaires. Et je profite de cette occasion pour renouveler l'expression de notre gratitude et notre reconnaissance à tous les pays amis et organisations internationales pour leur assistance et leur soutien, tant matériel que moral.

229. La paix et la stabilité sont d'une importance vitale pour chaque nation, car elles sont les deux conditions préalables au développement, donc à l'émancipation socio-économique nationale et internationale. La République de Djibouti est préoccupée par le processus d'établissement de la paix et de la stabilité, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional et international.

230. Profondément engagé dans la voie de l'unité et de la solidarité africaines, le Président de la République, M. Hassan Gouled Aptidon, est préoccupé par la persis-

tance des hostilités dans la Corne de l'Afrique. Fortement motivé par la nécessité d'établir la paix et la sécurité dans la région, le Président s'est fixé la tâche de créer un état de confiance mutuelle et de coopération entre les nations de la région. Fort de cet engagement, le président Gouled a lancé un appel en août 1980 pour la recherche d'un règlement négocié du conflit dans la région. Il a d'autre part entamé, en mars, avril et mai 1981, une série de visites officielles dans les pays de la Corne de l'Afrique et d'autres pays voisins, tels l'Éthiopie, la Somalie, le Kenya, le Soudan et le Sud-Yémen. Durant ses visites, le Président de la République a trouvé auprès de ses pairs la conviction d'un besoin de recherche des possibilités pour l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région, et cela dans l'intérêt des peuples de la Corne de l'Afrique.

231. Nous croyons que grâce à la compréhension et à la confiance de chacun et de tous, ces efforts de bonne volonté pourront aboutir à des résultats tangibles.

232. La République de Djibouti, depuis son accession à la souveraineté nationale, n'a cessé d'entretenir et de resserrer ses relations fraternelles de coopération et de solidarité avec les autres pays de la région. En effet, les deux piliers sur lesquels se base notre politique étrangère sont le dialogue et la coopération auxquels nous attachons une grande importance.

233. Nous sommes engagés et nous adhérons d'une manière constructive aux principes de l'établissement d'une coexistence pacifique et active dans les relations entre toutes les nations. Nous sommes fermement opposés à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme, à l'*apartheid*, au racisme — y compris le sionisme, la discrimination raciale et autres formes d'oppression et d'élimination.

234. La République de Djibouti s'est étroitement identifiée avec les principes et les buts du mouvement des pays non alignés. Dans l'application des idéaux découlant de ces mêmes principes et buts, tous les Etats Membres devraient concerter leurs efforts pour maintenir le prestige et l'unité de notre mouvement.

235. Durant les dernières décennies, l'océan Indien a été un centre de rivalités des superpuissances pour les zones d'influence en raison de son importance économique, énergétique et stratégique. La République de Djibouti — en tant qu'Etat côtier — est profondément inquiète de l'escalade croissante de la tension dans la région. Nous appuyons les buts et les objectifs des résolutions des Nations Unies visant à conserver l'océan Indien comme zone de paix et y attachons une importance particulière. A ce sujet, nous sommes satisfaits de la décision contenue dans les résolutions 34/80B et 35/150 de l'Assemblée générale, de convoquer une conférence sur l'océan Indien au début des années 80, à Colombo, dans le but de concrétiser la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, contenue dans la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale. Cela pourra contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans cette région.

236. Nous réaffirmons le besoin urgent d'une réalisation rapide de cette déclaration et nous renouvelons notre entier soutien pour le succès d'une conférence sur l'océan Indien, le plus tôt possible.

M. Tarua (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

237. La situation au Moyen-Orient est une source de graves dangers pour la paix et la stabilité, non seulement régionales mais aussi internationales, car l'entité sioniste ne cesse de violer la souveraineté et l'indépendance des pays arabes. Les actes prémédités et criminels des agressions israéliennes contre la nation arabe ont augmenté dans des proportions dangereuses qui laissent présager un désastre pour l'humanité.

238. L'escalade de la violence et l'intensification de la politique expansionniste israélienne de colonialisme dans les territoires arabes occupés, les attaques intensives et brutales renouvelées dans le sud du Liban, l'annexion de Jérusalem dans le but malveillant d'altérer le caractère de la Ville sainte, le refus persistant et provocant d'Israël de se retirer du territoire libanais, le bombardement du réacteur nucléaire iraquien et le plan de construction d'un canal depuis la Méditerranée jusqu'à la mer Morte sont tous des actes délibérés de provocation qui maintiennent un état explosif de tension dans la région.

239. Il est très regrettable que toutes les solutions proposées jusqu'à présent pour remédier à la crise du Moyen-Orient aient montré la plus grande faiblesse dans leur capacité à traiter le cœur de la question. Le monde entier est conscient de l'impossibilité d'atteindre une paix juste et durable au Moyen-Orient sans la reconnaissance totale et complète et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour dans sa patrie et à y établir un Etat indépendant. Toutes les tentatives de recherche de solutions concernant la crise du Moyen-Orient doivent considérer et accepter pleinement la participation de l'OLP, le seul et unique représentant du peuple palestinien, comme partenaire à part entière dans toutes les négociations concernant l'avenir du peuple palestinien.

240. Les pays arabes ont toujours été soucieux de vivre et de coexister dans une paix juste et durable qui assurerait à toutes les parties, indépendance, paix et sécurité. Contrairement à cela, Israël a continuellement manifesté un mépris total envers toutes valeurs morales et normes internationales.

241. Les actes isolés et barbares d'Israël ne sont plus convaincants, même pour ses fervents partisans d'Amérique et d'Europe qui continuent à lui donner un support illimité au détriment des droits légitimes des peuples arabes.

242. Nous voulons réitérer notre soutien et notre appui inconditionnels au combat que mène le peuple palestinien sous l'égide de l'OLP, son seul et unique représentant, pour la réalisation de ses droits inaliénables.

243. Nous voulons saluer ici les efforts de paix entrepris par le Royaume d'Arabie saoudite et soutenons le plan de paix présenté par Son Altesse royale, le prince Fahd Ibn Abdul Aziz⁶.

244. La tentative d'élimination du peuple libanais est une extension évidente de la stratégie d'agression cancéreuse israélienne dont le seul but est d'anéantir la nation arabe. La violation continue par Israël de l'espace aérien, de la terre et des eaux territoriales libanais et ses attaques intensives dans les quartiers fortement peuplés de Beyrouth, tuant des milliers de civils et causant de graves destructions, sont des exemples vivants de cette stratégie. Le monde entier a, à maintes reprises, condamné le plan israélien de sabotage de la souveraineté libanaise et a réaffirmé le besoin urgent d'une protection de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. La communauté internationale doit prendre des mesures plus concrètes pour préserver la souveraineté libanaise.

245. L'*apartheid*, qui a été condamné unanimement par les Nations Unies comme un crime contre l'humanité et contre la conscience et la dignité humaine, aggrave considérablement la situation en Afrique du Sud et trouble sérieusement la paix et la sécurité mondiales.

246. La tension et la confrontation en Afrique australe ne pourront être supprimées ni la paix établie tant que la libération de la Namibie de l'occupation illégale par le régime sud-africain et le démantèlement de l'*apartheid* ne seront pas complètement réalisés. Il n'est pas suffisant de

s'élever contre le système d'*apartheid* ou de faire un simple scandale. En effet, ce système doit être condamné concrètement par le soutien actif de la lutte que mènent les mouvements de libération en leur fournissant les meilleurs moyens possibles d'aide morale, matérielle, politique et diplomatique.

247. Le régime barbare d'Afrique du Sud persiste dans sa politique de répression. La politique de bantoustans, la violence aveugle contre les manifestants pacifiques s'opposant à l'*apartheid*, les procès politiques suivis d'emprisonnement, la torture de prisonniers politiques en détention et les assassinats, ne sont que quelques exemples de l'horreur existant en Afrique du Sud sous le régime de Pretoria, qui continue à défier les résolutions pertinentes des Nations Unies.

248. Nous apprécions que la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, patronnée par les Nations Unies en coopération avec l'OUA, tenue à Paris en mai dernier, ait considéré une nouvelle action internationale pour éliminer l'*apartheid* et soutenir la lutte des mouvements de libération⁷. Nous appuyons les mesures pour la réalisation d'un embargo total sur les armes contre l'Afrique du Sud et spécialement pour l'empêcher d'acquérir l'arme nucléaire.

249. Concernant la Namibie, l'impasse actuelle présente une situation de crise qui met en danger la paix et la sécurité de la région. Il est clair que le régime sud-africain n'accepte pas un accord négocié sur la base du projet des Nations Unies pour la question de Namibie. Car, défiant toutes les normes internationales, il continue à se livrer à des traitements barbares et à arrêter systématiquement les leaders du Front de libération, et cela pour étouffer les succès du mouvement de libération, renforcer le poids de son occupation en Namibie et accomplir ses campagnes d'agression contre les Etats voisins.

250. La République de Djibouti condamne fermement l'agression perpétrée contre le peuple frère angolais par le régime hideux de l'Afrique du Sud.

251. La communauté internationale — face à sa responsabilité à l'égard du peuple namibien — ne devrait pas rester plus longtemps les bras croisés au vu des agressions commises par le régime sud-africain. Il est grand temps que les gouvernements et organisations qui entretiennent des relations économiques, politiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud cessent leurs activités pour se solidariser avec le peuple namibien et participer aux efforts communs en vue d'accélérer la décolonisation de la Namibie.

252. Nous réaffirmons notre soutien et notre appui à la SWAPO, seul et unique représentant du peuple namibien, dans sa lutte armée pour parvenir à l'autodétermination, à sa libération et à son indépendance nationale.

253. Nous croyons fermement que la seule base pour une juste négociation de la question de Namibie est l'application correcte de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui demande des élections justes sous la supervision des Nations Unies en accord avec les principes de l'autodétermination et de l'indépendance véritable de la Namibie, ainsi que de la résolution ES-8/2 adoptée lors de la huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la Namibie.

254. La délégation de la République de Djibouti est profondément inquiète par l'existence du conflit irako-iranien. Nous espérons que ces deux pays résoudront leurs différends en accord avec les principes de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés. Nous saluons les efforts visant à trouver une solution pacifique à la guerre irako-iranienne. Nous demandons au mouvement des pays non alignés, à l'Organisation de la Conférence islamique et aux Nations Unies de redoubler leurs

efforts pour arriver à des résultats fructueux en vue de rétablir la paix dans cette région.

255. Concernant la question du Sahara occidental, nous sommes vivement encouragés par les efforts continus déployés par l'OUA en vue de mettre fin au conflit par des moyens pacifiques. La formation du Comité *ad hoc* de l'OUA est une preuve de bonne volonté et reçoit notre soutien total. Nous appuyons les propositions qui permettront au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination conformément aux recommandations de ce comité.

256. Le présence persistante des forces armées étrangères en Afghanistan, en dépit des appels répétés de toutes les nations pacifiques pour un retrait, empêche le peuple afghan d'exprimer sa volonté par des élections libres pour choisir son gouvernement. Cette agression et cette présence militaire mettent aussi en danger l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné des pays de la région. Mon gouvernement a dénoncé à maintes reprises cette intervention militaire étrangère en Afghanistan comme un acte de violation flagrante de la Charte des Nations Unies et comme une agression contre les droits de l'homme et la liberté des peuples. Nous insistons pour qu'une solution politique d'ensemble basée sur le respect total de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-aligné de l'Afghanistan soit trouvée.

257. A propos de la question du Kampuchea, les sérieuses conséquences internationales qui découlent de la situation dans ce pays sont devenues une source de préoccupation pour mon pays qui est opposé à l'intervention armée étrangère et à la présence de forces étrangères dans tout pays. Nous réaffirmons la nécessité du retrait de toutes les forces étrangères du territoire kampuchéen ainsi que l'organisation d'élections supervisées par les Nations Unies, en accord avec les résolutions appropriées de l'Assemblée générale.

258. Nous croyons fermement que l'Organisation des Nations Unies est la tribune la plus appropriée pour la rencontre des idées afin de disposer des moyens les meilleurs et les plus favorables pour résoudre toutes les questions vitales concernant le développement général de l'humanité. Nous croyons aux Nations Unies et dans cet esprit nous nous joignons aux autres Etats Membres pour partager avec eux leurs inquiétudes et leurs aspirations.

259. Notre force réside dans la mesure où nous respectons les objectifs et principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée, et y adhérons.

260. M. BOLE (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation s'associe à celles qui ont parlé avant elle pour féliciter M. Kittani à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-sixième session. Sa tâche n'est pas facile mais nous sommes sûrs que, grâce à sa grande expérience de la diplomatie internationale, il saura fort bien s'acquitter de ses fonctions. Ma délégation tient à l'assurer de son concours.

261. Je voudrais également exprimer les remerciements de ma délégation au Président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la trente-cinquième session. La tâche qu'il a accomplie est telle que l'Assemblée peut en être fière à juste titre; son mérite honore à la fois sa personne et son pays.

262. Les félicitations ne suffisent pas à traduire notre profonde gratitude au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat dont le travail est ingrat et leur vaut plus de critiques que de remerciements. Mais si les Nations Unies ont pu réaliser de réels progrès dans bien des domaines au cours des 10 dernières années en dépit des violations répétées des principes sur lesquels elles sont fondées, le

mérite en revient à la direction discrète mais ferme de M. Waldheim et au dévouement de son personnel.

263. Lors de cette session, la communauté des nations a eu le devoir bien agréable de souhaiter la bienvenue à Vanuatu et au Belize qui sont devenus, respectivement, les 155^e et 156^e Membres de l'Organisation des Nations Unies. Vanuatu est une nation sœur du Pacifique Sud qui, comme le Belize et nombre d'Etats Membres de cette organisation, dont le mien, est un pays beau mais petit. Leur appartenance aux Nations Unies est une manifestation d'espoir et de paix. Ma délégation souhaite par conséquent une très chaleureuse bienvenue à ces deux pays et se réjouit de travailler en étroite collaboration avec eux dans les années à venir.

264. La présente session de l'Assemblée générale, plus que toute autre, a lieu à un moment critique de l'histoire des Nations Unies. Je dis bien critique car l'Organisation internationale se trouve de plus en plus en présence de défis et ses efforts se heurtent à l'obstacle que constitue le manque de choix lorsqu'il s'agit de faire face aux réalités d'un système géo-politique global en évolution, système qui est plus complexe et qui exige de notre part davantage de talent diplomatique, d'esprit d'initiative et de prévoyance qu'à aucun autre moment, peut-être, depuis la fondation des Nations Unies, il y a 36 ans.

265. Le nombre croissant des Etats Membres de l'Organisation, attribuable en grande partie à l'accession à l'indépendance de territoires qui ont réalisé leur souveraineté et souhaitent prendre en main leur destinée, n'a pu manquer de modifier les bases des relations internationales.

266. La nécessité, pour les pays nouvellement indépendants, de mettre au point des politiques sociales et économiques plus conformes à leurs aspirations devait inévitablement aboutir au besoin de modifier les bases des relations économiques internationales. La rapidité avec laquelle le processus de décolonisation a libéré les peuples de la tutelle coloniale devait avoir un effet contagieux sur les colonies qui subsistaient.

267. Ces événements, comme l'histoire l'a montré, se sont traduits par des ajustements — certains plus radicaux et révolutionnaires que d'autres — auxquels les pays ont dû procéder dans leurs systèmes social, économique, politique et juridique. Il faut se féliciter de ce que ces changements se soient produits dans un laps de temps très court car ils ont conduit à une plus grande liberté et à une prise de conscience plus générale.

268. Je n'ai pas besoin de répéter que la nouvelle situation géopolitique qui prévaut dans notre vaste monde libre aujourd'hui exige une modification des bases des relations internationales traditionnelles, modification qui tiendrait compte du rôle que les Etats Membres, quelles que soient leurs dimensions, joueraient dans la recherche des solutions aux problèmes auxquels doivent faire face les Nations Unies; modification qui tiendrait compte du désir des Etats Membres, même s'ils sont désavantagés par les accords économiques internationaux traditionnels, de faire partie effectivement et sur un pied d'égalité d'un nouveau système économique global, modification qui, enfin, respecterait le droit des Etats souverains, même s'ils sont faibles et petits, à décider de leur propre avenir.

269. Les défis auxquels doit faire face l'Organisation des Nations Unies deviennent des problèmes parce que la conception qu'en ont les Etats Membres n'a pas varié et parce qu'ils craignent de s'écarter des moyens traditionnels de les surmonter.

270. Le chômage, la pauvreté et la faim sont toujours considérés comme la conséquence de l'incapacité de l'homme à surmonter ses difficultés et ce en dépit de la nature inflationniste de l'économie sur laquelle chacun d'entre nous n'a pratiquement pas de contrôle et du fait

que des centaines de milliards de dollars sont dépensés chaque année en armements alors que des millions d'êtres humains souffrent de la faim.

271. Les réfugiés continuent d'être repoussés au-delà des frontières nationales, sur les fleuves et les mers, malgré les engagements pris par les Nations Unies à l'égard des droits de l'homme. Les pays faibles, petits et politiquement divisés sont toujours envahis et assujettis militairement en dépit de la volonté déclarée des Etats Membres de respecter les principes de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de l'inadmissibilité du recours à la force.

272. La réalisation des aspirations politiques des territoires dépendants est encore retardée et ces aspirations continuent d'être vues dans le contexte de la sécurité des autres.

273. Malgré l'importance et le rôle indispensable que jouent les pays du tiers monde dans l'économie des nations industrialisées, ils ne sont toujours pas traités en égaux comme l'exigerait un ordre économique juste et équitable.

274. Bien que le concept du règlement par la guerre des conflits internationaux soit dépassé et qu'une guerre mondiale risque vraiment d'annihiler l'humanité, les nations continuent à s'armer jusqu'aux dents; et on connaît bien la puissance de cet armement.

275. Dans un âge et dans un monde qui, plus que jamais dans son histoire, peut se vanter de réalisations tant importantes qu'innombrables, il semble impensable, voire incongru, que les dirigeants politiques de ce monde persistent à suivre la voie de la tradition, manquant apparemment des talents, de la sophistication et de la largesse de vues qui permettraient à l'humanité de jouir des fruits de ce progrès.

276. Je vais maintenant donner un exemple de ce qui précède en parlant brièvement des progrès, ou plutôt du manque de progrès réalisés dans le domaine du désarmement.

277. Les principales conclusions auxquelles est parvenue la Commission du désarmement, dans son rapport à la présente session de l'Assemblée générale, ne contiennent guère d'éléments encourageants quant à l'avenir de la paix dans le monde. Dans ses observations, la Commission du désarmement a noté que l'aggravation des relations internationales contribuait à faire peser une grave menace sur la paix et la stabilité mondiales. La Commission a fait également observer que :

« L'un des périls les plus graves auxquels était confronté le monde aujourd'hui était la menace de destruction par suite d'une guerre nucléaire. L'accroissement des armements, en particulier des armes nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, ne faisait que l'affaiblir.

« La Commission était convaincue que la course aux armements, en particulier sur le plan nucléaire, allait à l'encontre des efforts en vue du relâchement des tensions internationales. » [Voir A/36/42, par. 19.]

278. En notant également que les accords les plus récents sur le contrôle des armes stratégiques, intervenus entre les deux plus grandes puissances dotées d'armes nucléaires, n'avaient pas encore été ratifiés, la Commission a déploré le fait que les dépenses militaires atteignent un niveau record, et elle a souligné la nécessité de libérer ces ressources pour les consacrer au développement économique et social indispensable.

279. Le message qui se dégage clairement du rapport de la Commission du désarmement est que les présentes doctrines d'équilibre en tant que base du désarmement et les méthodes traditionnelles de négociations et de ratifications

officielles de traités et des conventions sont inefficaces et sont par trop laborieuses. Il faut donc en envisager de nouvelles.

280. Les sentiments de déception et de mécontentement sur lesquels la Commission du désarmement met l'accent ont traité à tous les aspects du désarmement. Comme d'autres pays du Pacifique, mon pays a, à maintes reprises, déclaré aux Nations Unies et dans d'autres instances, que l'arrêt des essais nucléaires partout dans le monde représentait un effort vers le désarmement complet et qu'il continuait de revêtir un aspect hautement prioritaire. Le fait que nos efforts, particulièrement dans le Pacifique Sud, n'ont connu que peu de succès montre simplement le rythme des progrès réalisés jusqu'ici pour arrêter la course aux armements. Mon gouvernement s'est engagé à faire cesser les essais nucléaires ainsi que le versement des déchets nucléaires dans le Pacifique et dans d'autres parties du monde, et il continuera d'œuvrer à la réalisation de l'objectif final de l'Organisation : un désarmement général et complet.

281. Dans une situation où les pays dotés d'armes nucléaires sont incapables de déclarer publiquement qu'ils acceptent un niveau raisonnable de désarmement ou d'accepter des solutions de rechange à leur course aux armements, on a tenté de suggérer qu'une solution de rechange pourrait bien résider dans la décision des pays non dotés d'armes nucléaires de mettre fin à l'appui qu'ils apportent dans les instances internationales de désarmement, où ils ont donné le caractère respectable de l'internationalisme à des traités, accords et conventions qui ne peuvent être mis en œuvre. Par ailleurs, les pays non dotés d'armes nucléaires qui sont en mesure de le faire pourraient souhaiter développer eux-mêmes leurs propres programmes d'armement nucléaire.

282. Il est évident que ces propositions, qui pourraient secouer les pays dotés d'armes nucléaires et les faire sortir de leur suffisance ainsi que les amener à voir les conséquences extrêmement dangereuses que représente la course aux armements nucléaires, ne peuvent être envisagées sérieusement car elles représentent une option irréfléchie. Cependant, il devient de plus en plus clair que tout nouveau progrès dans le domaine du désarmement ne sera pas le fruit de méthodes ni d'approches conventionnelles. Comme l'a dit la Fondation Stanley, dans une étude qu'elle a faite sur les programmes de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, les progrès dans ce domaine ne peuvent être réalisés que dans le cadre de méthodes nouvelles : moratoriums, initiatives indépendantes, normes non obligatoires, mesures propres à instaurer la confiance et activités régionales.

283. Compte tenu de la situation économique internationale et des événements survenus pendant l'année, les efforts tendant à lancer une nouvelle série de négociations globales concernant la coopération économique internationale pour le développement, n'ont pas porté fruit, malgré les efforts inlassables déployés par le Président de la trente-cinquième session. Nous devons exprimer notre grave inquiétude face au fait qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les objectifs visant à remplacer en fin de compte un système économique périmé, qui ne correspond plus aux conditions actuelles, par un système fondé sur l'équité et répondant davantage aux besoins tant des pays en développement que des pays industrialisés.

284. Cependant, ma délégation demeure optimiste et estime que, grâce au dialogue, à une attitude souple de part et d'autre, à la volonté politique et à l'unité dans l'action, un consensus émergera dans les mois à venir. Nous espérons que la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui se tiendra à Cancún don-

nera un nouvel élan et facilitera le lancement de négociations globales. Une coopération sensée entre tous les pays du monde, riches et pauvres, est le seul moyen de relever le défi économique global et d'instaurer un nouvel ordre économique international.

285. La dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est achevée récemment, constitue un nouvel exemple du dialogue Nord-Sud, qui a nécessité plus de huit ans de négociations, mais qui, même à son stade final, reste marqué par un manque de coopération et de volonté politique. Au cours des années, la Conférence, de par son aptitude à trouver des compromis acceptables par l'Est et l'Ouest, les superpuissances, les pays développés et les pays en développement, a été considérée comme un exemple réussi du dialogue Nord-Sud.

286. Dans la recherche d'un nouveau système d'exploitation des énormes ressources du fond des mers, en dehors des limites nationales, dans la zone qui, à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, a été proclamée par consensus le patrimoine commun de l'humanité [*résolution 2749 (XXV)*], nous pensions que la communauté internationale était enfin parvenue au seuil d'une nouvelle ère de coopération globale. Les efforts faits au cours des derniers mois se sont soldés par un échec, en raison d'une demande de réexamen complet d'un projet de convention — demande que ma délégation ne peut que déplorer. Plus peut-être que tous autres pays, parce qu'ils dépendent dans une très grande mesure des ressources de la mer pour leur développement et leur croissance économiques, ce sont les pays insulaires comme Fidji qui désirent une prompte conclusion de toutes les négociations sur les questions en suspens et la signature en septembre prochain à Caracas de l'Acte final. Comme d'autres Etats membres du Groupe des 77, mon pays est décidé à terminer les longues négociations au cours de l'année prochaine et fait appel à un esprit de compromis plus grand que celui que l'on a montré jusqu'à présent afin que la Conférence puisse terminer ses travaux sur la codification de la convention.

287. La volonté politique et la coopération mutuelle dont ma délégation parle se sont manifestées l'année dernière, lors du consensus auquel on est parvenu sur l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 35/56 de l'Assemblée générale*]. Cela a constitué un jalon et un excellent exemple de réalisation positive dans le domaine de la coopération internationale pour le développement.

288. Ma délégation, tout en se félicitant de l'adoption de la Stratégie internationale du développement, souhaite souligner que le succès de la Stratégie dépendra de la volonté des gouvernements d'agir positivement et résolument en adoptant les mesures politiques propres à assurer la réalisation de ses buts et objectifs. Nous attachons une grande importance à l'application des dispositions de la Stratégie car, à notre avis, l'ensemble du développement économique et social des pays en développement en retirerait de grands bénéfices.

289. De nombreux pays en développement ont eu lieu de se plaindre, depuis un certain temps déjà, de la situation du commerce international. Le commerce est considéré par les pays en développement comme Fidji comme un instrument de croissance. Il est essentiel pour nos économies, surtout pour les pays dont les économies sont fondées sur un petit nombre de produits primaires. Dans le Pacifique, nos économies sont petites et nous dépendons souvent de façon excessive d'un très petit nombre de produits. Nous sommes encore à la recherche de modèles sûrs et viables dans ce domaine.

290. L'ouverture de l'économie de Fidji nous entraîne à surveiller de près la situation internationale. Notre économie continue à souffrir de l'état actuel de l'économie mondiale. Un taux d'inflation extrêmement élevé, le chômage, le fardeau de plus en plus lourd du service de la dette, un protectionnisme croissant dans le commerce international, les incertitudes dues aux fluctuations du système monétaire international continuent à peser sur nos efforts de développement.

291. Fidji a également beaucoup souffert des effets de la récession mondiale. Comme de nombreux pays du tiers monde, nous dépendons grandement des exportations de deux principaux produits primaires, le sucre et le coprah. Toutes les fluctuations de prix dans les marchés de produits de base mondiaux ont des effets sérieux sur nos économies. Les recettes du tourisme ont également subi dernièrement les effets de la récession dont souffrent les pays d'où viennent les touristes. Sachant que notre dépendance extrême vis-à-vis de deux produits primaires rend notre économie très vulnérable aux facteurs extérieurs, nous nous sommes résolument efforcés, au cours de la dernière décennie, de la diversifier dans des domaines créateurs d'emplois et de recettes en devises ou dans ceux permettant de faire des économies comme dans le secteur industriel, la pêche et l'industrie forestière. Mais nos perspectives immédiates, pour 1981, ne semblent pas brillantes.

292. Le commerce international est essentiel pour notre économie. Dans ce contexte, la meilleure forme d'assistance que les pays pourraient nous apporter serait d'assurer notre accès à des marchés sûrs pour nos exportations, non seulement pour nos produits de base, mais également pour nos produits manufacturés, à des prix justes et rémunérateurs. Les exportations vers les petits pays insulaires ont traditionnellement dépassé de beaucoup les importations de ces pays. Nous voudrions qu'une certaine réciprocité vienne corriger le déséquilibre actuel du commerce. Le marché international qui s'ouvre à nos pays est très réduit et nos marchés extérieurs sont situés à de très grandes distances de notre île. C'est pourquoi nos difficultés inhérentes au commerce se compliquent de problèmes qui découlent de notre situation géographique et de notre insularité. L'accessibilité croissante de nos produits aux marchés internationaux à des prix rémunérateurs est donc essentielle pour la croissance de notre économie. La lutte contre le protectionnisme est particulièrement importante pour les pays en développement qui cherchent des marchés pour leurs exportations.

293. La Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Caracas en mai 1981, constitue un grand progrès pour promouvoir l'indépendance économique collective et la coopération économique entre pays en développement.

294. Le commerce régional et la coopération économique régionale revêtent une importance croissante pour nous. Les réunions qui ont eu lieu dans le cadre du douzième Forum du Pacifique Sud, tenu à Vanuatu en août 1981, ont aidé nos partenaires du Pacifique Sud à résoudre de nombreux problèmes de commerce régional grâce à une coopération mutuelle. Nous sommes encouragés de constater que des efforts sérieux ont été faits pour favoriser le commerce régional entre pays du Pacifique Sud.

295. L'accord qui vient d'être conclu pour la coopération économique et le commerce régional dans le Pacifique Sud marque un début important pour nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Les moyens que nous offre cet accord, grâce à la coopération de ces deux pays, ont été accueillis avec satisfaction et ont suscité notre appréciation.

296. De même, nous notons avec une sincère reconnaissance que, grâce à la Convention de Lomé⁸, une large gamme de marchandises diverses des pays du Groupe de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dispose d'un accès hors taxe et sans restriction aux marchés des pays de la Communauté européenne, sans exigence de réciprocité. La Convention de Lomé comporte également des dispositions destinées à aider les pays du Groupe de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans leurs investissements, la promotion du commerce et, également, en cas de catastrophe naturelle. En fait, la deuxième Convention de Lomé⁹ est de nature à resserrer les liens dans les domaines du commerce et de la coopération entre les pays insulaires en développement. Un important aspect de la Convention de Lomé vient du fait qu'un dialogue constant peut s'instaurer, grâce à des négociations entre des partenaires égaux, sur la base d'intérêts et d'avantages mutuels.

297. Tous les pays, grands et petits, doivent faire face à des difficultés financières dues à la crise de l'énergie qui s'est fait jour au cours des années 70 et à des déficits commerciaux de plus en plus importants en raison de la hausse vertigineuse des prix du pétrole. Ces événements ont mis en lumière la nécessité d'adopter des mesures de conservation et de trouver des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Mon gouvernement est heureux de constater que l'on est parvenu à un consensus lors de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, en août 1981, sur le Programme d'action¹⁰ visant à réaliser et à accélérer une transition ordonnée dans le domaine de l'énergie, passant de l'économie internationale actuelle fondée principalement sur les hydrocarbures à une économie fondée sur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ma délégation espère que les idéaux qu'incarne le Programme d'action de Nairobi deviendront réalité grâce à une collaboration et un soutien mondiaux sincères.

298. En ce qui concerne la situation politique mondiale, la communauté internationale, depuis des années déjà, reste saisie de plusieurs questions. Au Moyen-Orient, nous n'avons toujours pas pu trouver une solution satisfaisante. En raison des conséquences très graves de cette situation pour la paix et la stabilité et des effets qu'elle continue d'avoir sur la situation économique mondiale, il est urgent que l'on s'efforce d'arriver à une solution juste et complète de la question.

299. Pour ce qui est des principes fondamentaux qui devraient présider à la recherche d'une telle solution, ma délégation est toujours fidèle aux principes suivants : premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; deuxièmement, la solution satisfaisante de la question de Palestine, qui reste au cœur du conflit du Moyen-Orient; troisièmement, la reconnaissance, sur une base réciproque, par les parties directement intéressées, de leurs préoccupations légitimes, notamment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et au statut d'Etat, la reconnaissance du droit d'Israël d'exister en tant qu'Etat, la reconnaissance de ses besoins en matière de sécurité, et, enfin, la réalisation d'une solution politique par le dialogue et les consultations entre les parties intéressées.

300. Cela dit, nous devons souligner également qu'il faut mettre fin aux politiques qui font obstacle à la recherche d'une solution globale, juste et durable. Dans ce contexte, nous nous associons au souci exprimé dans la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité concernant les raids aériens menés récemment par Israël contre un réacteur nucléaire iraquien. Ma délégation considère également que

la politique israélienne visant à créer des colonies de peuplement dans les territoires occupés et les mesures prises unilatéralement par Israël pour modifier le statut de la ville internationale de Jérusalem constituent des obstacles sérieux à la recherche de la paix. En outre, nous pensons que, s'il était fait preuve de bonne volonté de toutes parts, les appréhensions d'Israël concernant sa sécurité pourraient être conciliées avec les aspirations légitimes du peuple palestinien. Ma délégation espère sincèrement que l'on n'épargnera aucun effort dans la recherche d'une solution pacifique à ce problème tenace, qui a causé tant de souffrances à tant de personnes.

301. La situation au Liban reste un sujet de souci très grave étant donné ses conséquences pour la paix et la sécurité. Nous savons également que les échecs que l'on a subis dans la recherche de la paix au Moyen-Orient ont des répercussions sur le Liban, ce qui cause une situation d'instabilité, des pertes de vies et des dommages matériels. Pourtant, cet état de choses ne devrait pas être, car l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban devraient toujours être respectées entièrement.

302. Une force de maintien de la paix a été envoyée au Liban en 1978 dans l'espoir qu'elle permettrait un retour à une situation normale dans la région. En raison de l'engagement de Fidji à l'égard des principes de la Charte en ce qui concerne la paix et la sécurité, nous avons décidé d'apporter une contribution à cet effort international si important de maintien de la paix. Cependant, nous constatons que la FINUL se voit souvent empêchée de s'acquitter de son mandat par des raids provocateurs qui, inévitablement, font régner l'instabilité et provoquent des pertes humaines et matérielles inadmissibles. Suite à cette série d'événements malheureux, un cessez-le-feu a été récemment obtenu au Liban. Mais le caractère volatile de la situation souligne la nécessité de continuer de toutes parts à faire preuve du maximum de modération, afin de permettre que les dispositions du cessez-le-feu puissent être consolidées.

303. Il est aussi largement admis que la FINUL est un moyen pratique de contrôler le conflit et qu'elle pourrait, si elle jouissait de l'appui nécessaire, contribuer à élargir davantage les objectifs politiques et diplomatiques de notre organisation. Et pourtant, notre aptitude à maintenir nos services dans le cadre de la FINUL a dû souvent être évaluée en fonction du fardeau financier qu'elle impose, surtout pour un petit pays en développement comme le mien. Il est donc urgent de maintenir la régularité des remboursements et de réduire de façon sensible les montants restant à rembourser — qui, dans le cas de mon pays, atteignent des millions de dollars. En outre, les taux actuels de remboursement devraient être réexaminés régulièrement, afin de veiller à ce qu'ils restent équitables. Le maintien de la paix est une responsabilité collective. Il est donc important que tous versent les contributions fixées.

304. La situation en Afghanistan, qui a été examinée pour la première fois par l'Assemblée générale il y a environ deux ans, continue malheureusement de retenir notre attention. L'année dernière, l'Assemblée a adopté à une très large majorité la résolution 35/37 qui, en bref, demande le retrait des troupes étrangères et fournit les éléments clés d'une solution politique. En outre, elle évoque la question connexe des réfugiés. Bien que les objectifs de cette résolution n'aient toujours pas été réalisés, nous savons néanmoins que des efforts sont faits dans ce sens. A cet égard, ma délégation se félicite particulièrement des initiatives prises par le Secrétaire général. Nous espérons que les circonstances permettront de poursuivre ces efforts, qui ont pour but d'arriver à un règlement négocié de la question afghane.

305. Au Kampuchea également, des efforts continuent d'être faits en vue de trouver une solution aux aspects politiques et humanitaires du problème. Pas plus tard qu'en juillet dernier, la Conférence internationale sur le Kampuchea a été convoquée par les Nations Unies, conformément à la résolution 35/6 de l'Assemblée générale, en vue d'arriver à un règlement politique global du problème. La Déclaration adoptée par consensus à l'issue de la Conférence³ précise les éléments d'un règlement juste et durable qui pourrait servir de base à un processus de négociation. Nous espérons sincèrement que cette décision importante donnera l'élan nécessaire pour arriver à un règlement rapide du problème. Ma délégation reste convaincue qu'un règlement négocié, réalisé avec la participation des parties au conflit, rehausserait la paix et la stabilité dans la région. Il soulagerait également la triste condition dans laquelle se trouvent les réfugiés.

306. Toujours à propos de l'Asie, nous continuons d'appuyer toutes les initiatives visant à la réunification pacifique des deux Corées et nous prenons note, à cet égard, des efforts récemment déployés par la Corée du Sud.

307. De même, en ce qui concerne Chypre, nous demandons expressément que se poursuivent les entretiens inter-communautaires, sous les auspices du Secrétaire général, et nous espérons que ces discussions donneront très bientôt des résultats positifs.

308. Le domaine dans lequel les Nations Unies ont obtenu les résultats les plus importants est sans doute celui de la décolonisation. Depuis leur création, les Nations Unies ont facilité l'accession à l'indépendance de millions de personnes, ce qui a eu pour résultat de tripler le nombre des Membres de l'Organisation. Cependant, la communauté internationale est encore loin de l'universalité à laquelle elle aspire étant donné que le colonialisme existe toujours.

309. Du fait que le processus de décolonisation n'est pas achevé dans notre région, les pays du Forum du Pacifique Sud se sont réunis dans la République de Vanuatu en vue d'examiner la question. A cette occasion, le Forum a réaffirmé que le principe de l'autodétermination et de l'indépendance s'appliquait à tous les territoires dépendants des Iles du Pacifique.

310. Ma délégation maintient son engagement à l'égard de cette importante décision, étant donné qu'elle est compatible avec les principes de la décolonisation contenus dans la Charte et dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1960. En poursuivant nos objectifs communs, nous continuerons à nous laisser guider par cette méthode venue du Pacifique, méthode qui vise à trouver des solutions à des questions très difficiles grâce au dialogue et aux consultations. Nous espérons sincèrement que cette méthode sera pleinement respectée, ce qui nous permettra de contribuer à mettre fin à ce triste chapitre qu'est le colonialisme, où qu'il se manifeste.

311. C'est dans le même contexte que nous considérons les derniers cas de colonialisme. En ce qui concerne la Namibie, par exemple, notre position est toujours la même que celle que nous avons exposée lors de la huitième session extraordinaire d'urgence [5^e séance]. En bref, ma délégation continue d'appuyer une solution qui soit acceptable sur le plan international et basée sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous sommes conscients des efforts qui ne cessent d'être déployés à cet égard, y compris ceux du groupe de contact des pays occidentaux. Cependant, pour hâter l'application complète de la résolution 435 (1978), il faut que l'Afrique du Sud abandonne

sa politique regrettable aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de la Namibie.

312. Les violations des droits de l'homme continuent d'être un facteur de déstabilisation dans le monde. La situation à l'égard des droits de l'homme non seulement ne s'améliore pas mais se détériore au contraire dans de nombreuses régions.

313. Les injustices nées des nombreuses formes de violations des droits de l'homme, en particulier la répression des aspirations légitimes des peuples, constituent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Des personnes ayant la même origine raciale, la même foi et les mêmes convictions politiques sont victimes de persécutions, et des nations entières se voient même privées de leur droit inaliénable à l'autodétermination et forcées de vivre sous le joug du colonialisme, de la domination ou de l'occupation étrangères.

314. La question d'*apartheid* en Afrique du Sud continue de préoccuper sérieusement la communauté internationale. Tout au long de leur histoire, les Nations Unies ont rejeté le racisme et la discrimination raciale sous toutes leurs formes et manifestations. Nous regrettons cependant de constater que des excès de toutes sortes, y compris la répression, continuent d'être commis sous le système répugnant d'*apartheid*. En outre, ceux qui tentent de s'opposer à ce système inhumain se voient systématiquement privés de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Ma délégation appuie fermement les appels répétés demandant que le système d'*apartheid* soit abandonné en faveur d'un véritable gouvernement par la majorité. Il faut espérer que l'Afrique du Sud comprendra bientôt la sagesse de cette évolution. En raison de notre caractère multiracial, nous sommes convaincus que tous, en Afrique du Sud, pourraient participer à la vie nationale du pays, sur la base de l'égalité, de la liberté et de la dignité humaine pour tous.

315. En dépit des progrès sans cesse réalisés dans le système des Nations Unies pour formuler des normes internationales appropriées et des efforts déployés pour assurer l'application de ces dernières, ma délégation constate avec inquiétude que les débats qui se déroulent aux Nations Unies sur les questions relatives aux droits de l'homme ont trop souvent été motivés par les politiques pratiquées sur le plan international plutôt que par un souci humanitaire véritable. A notre avis, si les Nations Unies ne parviennent pas à prévenir les violations des droits de l'homme, la situation mondiale continuera de se détériorer.

316. Je voudrais, pour conclure, revenir sur ce que j'ai dit au début de mon intervention, à savoir que, dans nos efforts pour résoudre les problèmes internationaux importants auxquels cette communauté de nations doit faire face, nous devons faire preuve plus que jamais d'un meilleur esprit de coopération et d'accommodement et d'un plus grand degré de sensibilité à l'égard des besoins et des droits des autres. Car ce n'est que grâce à des efforts résolus et soutenus que les nations se rapprocheront de l'objectif que les Nations Unies avaient inscrit dans la

Charte en 1945 : la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur le droit, la paix, la justice et le respect des droits fondamentaux de l'homme.

317. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Japon a demandé à exercer son droit de réponse.

318. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : A la séance de ce matin, M. Dugersuren, ministre des affaires étrangères de la République populaire mongole, a déclaré : « La participation de plus en plus évidente du Japon à l'association militaire et politique des Etats-Unis et de la Chine a une influence défavorable sur la situation internationale. » [17^e séance, par. 75.]

319. Pour répondre à sa déclaration, je voudrais souligner quelle est la politique étrangère fondamentale de mon gouvernement, telle qu'elle a été présentée le 22 septembre devant l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères, M. Sonada. Il a dit :

« Fidèle à sa position fondamentale de recherche de la paix et de refus de devenir une puissance militaire, mon pays a toujours eu pour objectif, dans ses relations étrangères, la paix et la prospérité mondiales. Nous sommes décidés à œuvrer activement pour la paix et la prospérité mondiales, surtout en cette période d'instabilité générale. A cette fin, nous nous efforçons de développer des relations d'amitié et de coopération avec tous les autres pays. » [8^e séance, par. 148.]

320. Par conséquent, je dois dire catégoriquement que la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie est entièrement dénuée de fondement, et j'espère que notre politique étrangère est bien comprise.

La séance est levée à 18 h 55.

NOTES

1. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
2. Voir A/S-11/14, annexes I et II.
3. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.
4. Voir A/C.1/1019.
5. Voir A/34/454, annexe.
6. Présenté au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, *Daily Report*, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. V n° 153, p. C3.
7. Voir A/CONF. 107/8.
8. Convention sur le commerce et l'aide entre la Communauté européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signée à Lomé le 28 février 1975. Pour le texte, voir document A/AC.176/7.
9. Signée le 31 octobre 1979. Pour le texte, voir *Le Courrier ACP-CEE*, n° 58, novembre 1979.
10. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.